



action POUR QUEVIVE BRUXELLES

Edito

Que sera « Laeken » pour les européens ? Une déclaration ou une condamnation des droits sociaux ?

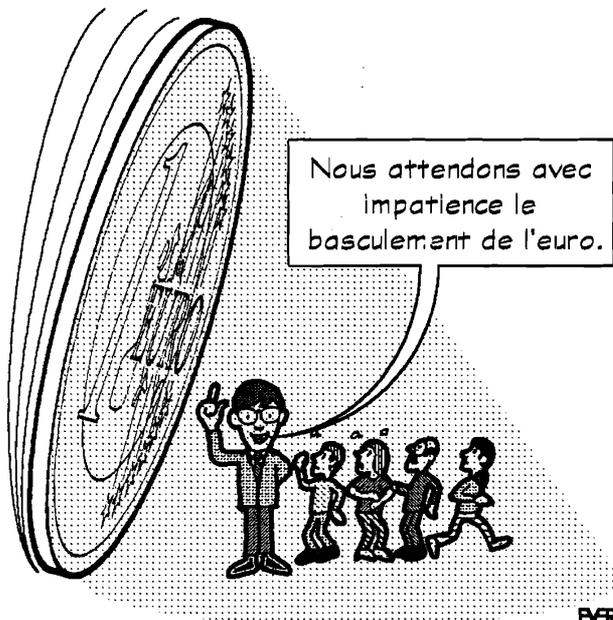
Nous avons dans notre mémoire collective d'européens des noms de lieux qui sont devenus des repères historiques tels que Byzance (1054), Vienne (1815), Versailles (1919), Yalta (1945), La Haye (1948), Maastricht (1993).

Le 15 décembre 2001, la Déclaration de « Laeken » sera une nouvelle étape décisive. Les gouvernants des quinze Etats membres de l'Union européenne ont décidé d'y tracer les grandes lignes de la future Constitution européenne qui devrait être signée quelque part en Irlande au premier semestre 2004.

Depuis plus de quarante ans, les Européens ont plus ou moins laissé une certaine élite décider des affaires européennes comme

si cela ne concernait que les spécialistes (appelé(e)s les Euro-technocrates) et n'avait pas de conséquence sur nos conditions de vie et de travail. Beaucoup seront surpris lorsque, dans la nuit du 31 décembre 2001, la Machine européenne va démontrer toute sa puissance et sa capacité organisationnelle en déversant en quelques heures 14 milliards de billets et 70 milliards de pièces en euros dans les douze pays de la zone euro ; et en ratissant et détruisant

en quelques semaines le même nombre de pièces et de billets en monnaies nationales. Cela va toucher chacun(e) de nous dans la partie la plus secrète de notre équilibre, celle qui entretient nos relations complexes avec l'argent et le manque d'argent.



BER



Sommaire

Collectif	page 5 à 7
Projet de médiation en région wallonne (Nadine Depasse)	

Echos	page 8 à 20
<i>Groupe de réflexion de travailleurs sociaux des 19 CPAS de Bruxelles :</i>	
Quelle est la fonction d'un assistant social dans un CPAS ?	8
<i>ECOLO</i> : Améliorer le pouvoir d'achat et la qualité de vie pour tous	13
<i>ATTAC</i> : Une autre Europe pour une autre mondialisation	16
<i>ANLH</i> : L'Ombudsman anti-discrimination	20

Les sans-emploi en marche	page 21
Droits pour tous	

A lire et à débattre	page 22 à 34
Les trous noirs de la finance (François Gobbe)	22
L'Affaire « Héron City » (Alain Brolio)	25
Indépendance cha-cha (Jean-Michel Melis)	29
Des risques et des frissons... (Brigitte Poulet)	30
Troisième Conférence des Nations Unies des PMA (Ghislaine De Smet)	31

Annonces	
L'assistant(e) social(e) du CPAS... comme vous le(la) rêvez !	4
Congrès européen citoyen (ATTAC)	16

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s).

Comité de rédaction

Bienvenue au comité de rédaction !

Vous appréciez notre journal ? Vous voudriez que nous développions plus de sujets ?

Vous êtes les bienvenus : le comité de rédaction se réunit une fois par mois, de 20h15 à 22h15.
Pour recevoir les invitations téléphonez à notre secrétariat (provisoirement : 02-213.37.31).

Vous êtes disposés à donner un coup de main pour l'envoi ?

Votre aide serait précieuse... téléphonez-nous au 02.213.37.31 (provisoirement).

Comité de rédaction : Nadine Dehaes, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Benjamin Laliou,
Lingga Laoh, Brigitte Poulet, Eduard Verbeke

Illustrations : Eduard Verbeke

Mise en page : Jean-Michel Melis

Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

Edito (suite)

Mais avant ce moment fatidique – qui est appelé techniquement et curieusement le « basculement final de l'euro », il y aura la Déclaration de Laeken qui va décider comment sera commandée à l'avenir cette Machine européenne si puissante, autrement dit comment sera décidé notre avenir, celui de nos enfants et de nos petits enfants.

Quel rôle jouera le gouvernement belge ?

Les Bruxelloises et les Bruxellois sont habitué(e)s à ce que tout se décide à Bruxelles, lieu d'implantation des cinq institutions européennes majeures, la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil européen, le Comité Économique et Social et le Comité des Régions. La Belgique et les Belges y ont un rôle limité, ou tout au moins égal aux quatorze autres pays. Ce sera différent entre le 1 juillet et le 31 décembre 2001, période pendant laquelle le gouvernement belge assumera la Présidence du Conseil, l'instance qui adopte les textes législatifs européens. La présidence tourne tous les six mois. Ce sera le tour de la Belgique, après la France et la Suède, et avant l'Espagne et le Danemark (en 2002), la Grèce et l'Italie (en 2003), l'Irlande et les Pays-Bas (en 2004).

Est-ce qu'un gouvernement qui assume la Présidence peut influencer le cours des choses ? Généralement, à cette question, les gouvernants ont tendance à répondre avec l'air détaché des grands diplomates : « *il ne faut pas surestimer notre pouvoir, nous prenons le relais. Notre responsabilité est d'assurer la bonne marche du calendrier et d'aboutir à des accords avant de transmettre le flambeau à l'Etat suivant* ».

C'est ce que la Présidence française s'est évertuée à répéter aux Français pendant six mois... pour aboutir à un Traité de Nice qui n'a rien de banal puisqu'il y est décidé que nous allons vivre dans un système supranational (que certains appellent déjà fédération ou fédération d'Etats nations) composé de 27 pays dans un Marché unique, avec une monnaie unique et une armée unique.

Le Traité de Nice définit le mandat du gouvernement belge qui devra faire adopter des objectifs et une méthode pour qu'une Constitution européenne soit signée en 2004.

Cela n'est pas banal non plus.

La « mission » est spécifiée ainsi : « *A la suite d'un rapport qui sera établi pour le Conseil européen de juin 2001 (à Göteborg), le Conseil européen, lors de sa réunion de Bruxelles/Laeken en décembre 2001, adoptera une déclaration contenant des initiatives appropriées (...) qui portera sur les questions suivantes : la délimitation des compétences entre l'Union et les Etats membres, le statut de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne ; la simplification des Traités sans en changer le sens ; le rôle des parlements nationaux dans l'architecture européenne.* »

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne doit être améliorée

A Nice, les « *Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions* » ont manifesté, avec de nombreuses autres organisations, pour exprimer notre indignation sur le fait que les rédacteurs de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne avait transformé le « droit au travail » en « liberté de travailler ». Ce qui, évidemment change tout et particulièrement, permet de supprimer, à terme, l'obligation des employeurs et des gouvernements d'assurer des revenus de remplacement.

Exit le droit aux allocations de chômage, exit le droit au revenu d'existence. Les explications qui nous ont été données sont inacceptables : « *ce sont des promesses qu'on ne pourra plus tenir à l'avenir* », ou encore « *pour faire l'Europe cela passe par un consensus et le consensus oblige un certain nivellement par le bas* ». En ce qui concerne le revenu d'existence, quel avenir pour le minimex ?

En Espagne, c'est 180 euros, soit 7.261 BEF, au Portugal, c'est 125 euros, soit 5.042 BEF, et en Grèce 0 euro soit 0 BEF.

Depuis Nice, il n'y a pas un jour sans qu'un(e) membre des institutions européennes appelle de ses vœux que cette Charte soit le préambule de la Constitution européenne. S'il en était ainsi, nous serions menacé(e)s par la régression sociale. Les rédacteurs de la Charte ont compilé les droits existants, et pour aboutir au consensus, ont supprimé tout ce qui faisait débat, c'est à dire tout ce qui implique des obligations et des engagements financiers de la part des employeurs et des Etats. Une

Edito (suite)

Constitution doit être une perspective d'avenir. Nous refusons la fatalité de l'accélération de la spirale de la pauvreté.

Si la déclaration de Laeken décide que la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne doit devenir le préambule de la Constitution européenne, il ne s'agit plus de faire un catalogue sélectif des droits existants mais de garantir les droits de l'Europe future et élargie. Il doit alors être constaté que les droits au revenu de remplacement manquent. La manière dont ils seront intégrés doit être précisée. Sinon, ils sont condamnés.

Nous attendons du gouvernement belge qu'il obtienne que ces droits soient garantis au niveau européen pour protéger les citoyens européens des risques prévisibles. Nous savons que la partie sera dure. Un député

européen britannique (Glyn Ford) a très bien expliqué, dans une interview, comment pour les grands groupes industriels « *les points, les virgules et les virgules décimales des textes législatifs européens, valent des milliers de Livres Sterlings* ». A chaque fois qu'ils gagnent, c'est une perte de revenu pour le plus grand nombre. C'est donc une bataille à l'arraché qui nous attend pour nos droits.

La Déclaration de Laeken doit marquer l'histoire comme un tournant vers « *l'amélioration des conditions de vie et de travail, dans le progrès* », comme le promettait l'article 117 du Traité de Rome en 1957. C'est cette idée là de l'Europe à laquelle nous nous accrochons.

Marie-Paule Connan,

*Marches européennes contre le chômage,
la précarité et les exclusions.*

L'assistant(e) social(e) du CPAS... comme vous le(la) rêvez !

Samedi 29 septembre

à 14 h

à Bruxelles (lieu à confirmer)

Rencontre-débat entre minimexés et travailleurs sociaux.

Ce débat sera précédé par

l'assemblée générale statutaire du Collectif.

(de 10h à 13h)

Le programme détaillé de la journée sera communiqué
au début du mois de septembre.

Bloquez dès à présent vos agendas !

Projet de médiation entre acteurs de la sphère CPAS en région wallonne



Emanation concrète du Forum d'avril 2000 sur la problématique des CPAS, ce projet de médiation a été mis en route début avril 2001. Il fait partie des 17 projets « Activer le lien social », financés par le cabinet du ministre wallon de l'Action sociale, Monsieur Thierry Detienne.

Dans la sphère CPAS, activer le lien social, c'est créer un espace, un lieu où le dialogue est rendu possible entre les usagers, les travailleurs sociaux et les conseillers des CPAS.

Oui, mais...

Présentons d'abord les partenaires et les lieux d'implantation du projet

Tous ces partenaires se sont engagés à développer le projet à partir de leurs implantations locales : 10 lieux actuellement, répartis sur le territoire wallon.

1. Solidarité Emploi Logement¹ (S.E.L.)

C'est une asbl, issue du M.O.C. (Mouvement Ouvrier Chrétien) qui développe ses activités dans trois directions : l'éducation permanente, l'aide au logement et l'insertion socioprofessionnelle.

Dans le cadre de sa première mission et à l'initiative des CPAS concernés, S.E.L. a mis sur pied depuis plusieurs années des rencontres entre usagers, leur permettant de partager leurs expériences de vie et de retrouver un début de vie sociale à travers des activités diverses telles que cuisine, excursions, réunions informatives sur leurs droits...

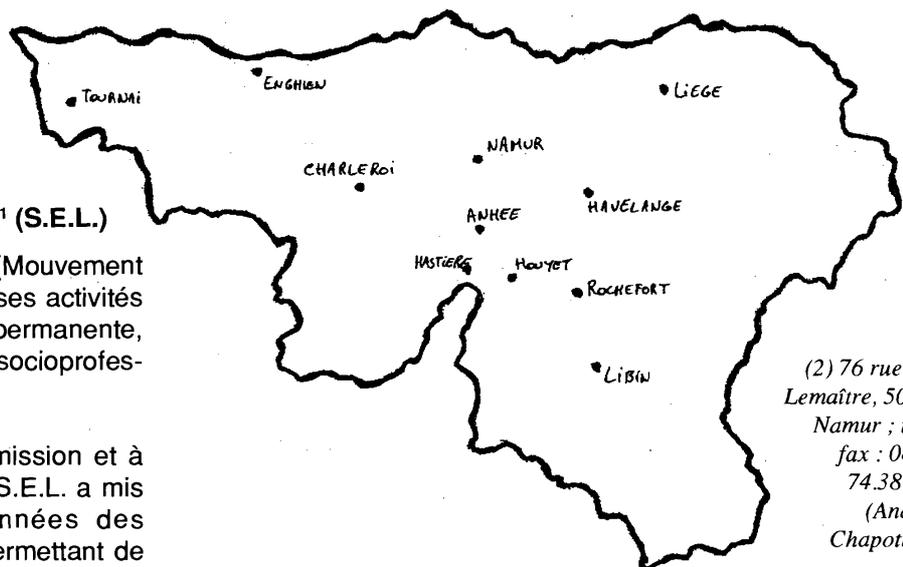
Ces groupes existent à **Anhée, Houyet, Hastière**, et ont déjà commencé la réflexion sur les « bonnes pratiques » des CPAS. A **Rocheftort**, où divers problèmes avec le CPAS ont été pointés, un nouveau groupe est en voie de se former.

D'autre part, l'asbl s'occupe de la gestion de cinq logements sociaux avec accompagnement social pour le paiement du loyer, le budget familial, la recherche d'emploi...

L'insertion professionnelle n'est pas un objectif prioritaire de S.E.L., mais si une ouverture en ce sens émerge de la personne, elle sera encouragée et pourra suivre une formation d'« Aide à la recherche d'emploi » que S.E.L. organise en collaboration avec l'ALE et EFT Espace (Entreprise de Formation par le Travail). Le but est de faire comprendre les enjeux de la société et développer un esprit critique afin de devenir acteurs dans la société.

2. Le Forum wallon de lutte contre la pauvreté²

Il travaille à la mise en place d'un réseau qui permet la rencontre de gens ou d'associations qui vivent la pauvreté, dans le but de les amener



progressivement à une prise de parole au niveau local, régional et fédéral.

A **Liège**, le travail se construit à partir de deux thématiques : le surendettement et la participation sur des sujets de politique locale. Deux groupes de réflexion sont formés : d'un côté, les travailleurs sociaux, de l'autre, les surendettés. A la fin de la journée, il y a mise

*Nadine Depasse,
Collectif
Solidarité
contre
l'exclusion,
21 rue E.
Dinot, 5590
Ciney ;
tél./fax
083-61.35.90,
GSM 0473-
531.446,
Email :
nadinorch@
yahoo.fr*

*(1) 2117 rue E.
Dinot, 5590
Ciney ; tél :
083/21.57.34
(Marie-Pierre
Seron).*

*(2) 76 rue H.
Lemaître, 5000
Namur ; tél
fax : 081/
74.38.38
(André
Chapotte).*

Collectif

en commun et rédaction d'un document contenant une analyse des réalités et des propositions que les gens présentent eux-mêmes aux différents niveaux de pouvoir.

Les gens qui vivent la pauvreté doivent pouvoir intervenir dans la politique locale. C'est une des revendications du Réseau européen de lutte contre la pauvreté. Cette participation doit se vivre concrètement au niveau local avec un suivi et des évaluations. A toutes les étapes, les gens doivent être acteurs.

(3) 36, rue
Léopold, 6000
Charleroi. Tél :
071/30.23.69
(Sphie Crapez).

(4) 48, route de
Gembloux,
5002 Namur.
Tél : 081/
73.40.86
(Michele Di
Nanno).

(5) 12, rue de
Monnel, 7500
Tournai. Tél.
069/89.07.07.
(Mr Denis)

(6) 61, rue du
Béguinage,
7850 Enghien,
Tél. 02/
395.74.63
(Oscar
Pletinckx)

A Havelange, un travail avec des minimexés, d'une durée de 15 jours de 6h, doit les amener à l'élaboration de projets de vie personnels ou collectifs.

3. Comme chez nous³

A Charleroi « Comme chez nous » est un centre d'accueil de jour pour personnes sans-abri et mal logées qui propose dans le respect des accueillis : un espace accueil, un espace hygiène (douche, machine à laver), un espace santé, un logement si souhait, un espace social (aide pour certaines démarches), un espace de projets individuels ou collectifs. Un second groupe de Solidarités Nouvelles à **Liège** va sans doute aussi s'associer au projet.

Ce centre est partenaire du *Relais Social*, coordination d'un ensemble de services dont l'action se divise en trois fonctions piliers : l'accueil de jour, l'accueil de nuit et le travail de rue. Le but du *Relais Social* est de favoriser l'information et le bon fonctionnement entre partenariat public et privé. Il se veut un lieu neutre, un lieu de médiation entre bénéficiaire de l'aide et assistant social, entre privé et public.

4. Les Equipes Populaires⁴

sont un mouvement d'éducation permanente dont le but essentiel, à travers toute une dynamique d'actions collectives, est d'amener les gens à se comporter comme des citoyens actifs.

Sur le terrain, les Equipes Populaires se sont engagées dans des projets précis qui fonctionnent dans quinze régions différentes. Parmi leurs groupes, 3 entités, dont deux sont

devenues des asbl autonomes, ont décidé de s'inscrire dans le projet de médiation.

A Tournai, la *Maison des Familles*⁵ offre depuis 10 ans de l'aide directe c'est à dire un accompagnement matériel et psychologique. L'assistant social est proche des gens : il n'est pas seulement derrière un bureau, mais les rencontre en faisant des travaux quotidiens avec eux ou au restaurant de la Maison, « Assiettes pour tous ». Il y a une démythification du travail social.

Les personnes aidées sont étroitement impliquées dans le fonctionnement et la gestion de la Maison. Il est important pour elles de travailler, même bénévolement ; elles se sentent utiles et valorisées puisqu'on leur fait confiance. Il règne une vraie solidarité entre les plus démunis ; c'est une sorte de chaîne qui leur permet d'éviter l'exclusion.

L'aide comporte deux aspects : on répond d'abord à un besoin matériel sous forme de nourriture, vêtements,... et dans un deuxième temps, on informe, on conscientise, on responsabilise.

A Enghien, le *Rond Point*⁶ offre également de services : S.O.S. dépannage, accueil, magasin de seconde main, aides ménagères...

L'existence de telles asbl, qui peuvent offrir à tous ceux qui connaissent la précarité un accueil et une aide d'une qualité et d'une diversité extraordinaires, nous interpelle sur le rôle des CPAS dont la mission principale est justement d'apporter ce type d'aide.

A Libin, la coordination sociale, réunions régulières entre les travailleurs sociaux de plusieurs associations ainsi que du CPAS, permet le partage des expériences et un travail de réflexion sur la précarité, les mécanismes d'exclusion, les tâches des assistantes sociales...

Lancement du projet : les usagers...

Conscients de l'inégalité de parole entre les différents acteurs des CPAS, qui empêche toute médiation de fonctionner réellement, notre

premier objectif est de permettre aux usagers de se construire une parole collective qui soit respectée et valorisée par les autres acteurs.

Sur le terrain, amener les usagers à se grouper, à se créer un « espace-temps » pour réfléchir ensemble à leurs rapports aux CPAS, leurs attentes, leurs idées pour améliorer son fonctionnement.

Cette démarche commence à se construire dans des groupes qui sont déjà structurés comme à Anhée, Hastière, Houyet, Charleroi, Liège. Elle va servir de moteur et permettre la création de groupe de réflexion à Rochefort, à Enghien et Libin.

...et les autres acteurs

Bien que quelques contacts occasionnels avec des assistants sociaux et des mandataires des CPAS aient déjà eu lieu, leur intégration réelle dans le projet sous forme d'échanges avec les usagers sera mise en route ultérieurement. Cependant, nous relayons les réflexions et les revendications de certains groupes de travailleurs sociaux⁷ auprès des autres pour stimuler une prise de conscience sur les dérapages ou les insuffisances d'un aide sociale qui n'en a parfois que le nom... le réseau est en marche !

*(7) notamment
le travail du
groupe de
réflexion
d'assistants
sociaux des 19
CPAS
Bruxellois, voir
page suivante.*

Collectif

Quelle est la fonction d'un assistant social dans un CPAS ?

Groupe de réflexion de travailleurs sociaux des 19 CPAS de Bruxelles.

Contact :

Email :

as_19_mw@

hotmail.com,

ou aux

adresses

suites :

Catherine

Dijon, rue de

Fierlant 42,

1190 Bruxelles.

Tél. 02-

534.78.17 ;

Brigitte

Gervais,

Heembeemd

11, 2800

Mechelen. Tél.

015-33.14.10 ;

Chantal de

Molina, rue du

Comte de

Flandre 47/5,

1080 Bruxelles.

Nous sommes un groupe de travailleurs sociaux de différents CPAS bruxellois. Depuis un an, suite au groupe de travail préparatoire au forum du Collectif Solidarité contre l'exclusion (Le CPAS en questions, 27.4.2000), nous avons pris l'initiative de nous rencontrer régulièrement pour débattre des questions suscitées par notre expérience professionnelle, dans un esprit constructif. Nous sommes restés autonomes et notre seul cadre de référence était notre spécificité professionnelle de travailleurs sociaux.

Nous sommes certains que la plupart des collaborateurs du CPAS, soucieux d'un travail social de qualité, adhèrent à nos propositions, et nous pensons que les intérêts de tous les acteurs de l'aide sociale sont convergents (usagers, travailleurs sociaux, personnel administratif et mandataires). Le document repris ci-dessous se donne pour objectif d'alimenter la réflexion sur notre fonction. Nous l'avons rendu public à l'occasion d'une conférence de presse, qui a eu lieu le 23 mai dernier. N'hésitez pas à nous contacter pour nous transmettre vos éventuelles réactions.

Le centre public d'aide sociale assure une aide « palliative ou curative, mais encore préventive », précise la loi. « Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique. [...] Le travailleur social a pour mission (...) d'aider les personnes à surmonter ou à améliorer les situations critiques dans lesquelles elles se trouvent. A cette fin, il procède, notamment, aux enquêtes préparatoires aux décisions à prendre, fournit la documentation et les conseils et assure la guidance sociale des intéressés. » (Loi organique des centres publics d'aide sociale, 8/7/76, Art. 47, § 1er).

Au cours de réunions d'assistants sociaux de plusieurs CPAS bruxellois, nous avons dû dresser le constat suivant : dans la majorité d'entre eux, nous ne pouvons remplir correctement ces missions définies par la loi, ni donc assurer un travail social de qualité.

Nous considérons pourtant que ces missions sont réalisables à condition que tous les acteurs concernés en aient la volonté et que les moyens nécessaires soient accordés. L'organisation d'un CPAS devrait être basée sur l'analyse produite par le service social. Par les constatations effectuées sur le terrain communal et par l'observation des besoins des usagers, les travailleurs sociaux peuvent contribuer à définir la politique du CPAS et à élaborer une stratégie contre la pauvreté.

Les tâches

Selon nous, les tâches des assistants sociaux en CPAS devraient être les suivantes :

1. L'accueil

Le cheminement d'une aide sociale commence en principe au seuil d'un accueil. Ce travail d'accueil avec l'utilisateur est primordial parce qu'il engage inévitablement la relation future avec ce dernier.

L'accueil doit être respectueux. Le CPAS doit offrir la garantie que chaque personne qui se présente sera reçue. Cela implique qu'il doit y avoir assez d'assistants sociaux pour assurer cet accueil. Il est inadmissible que des personnes doivent se présenter avant l'ouverture des portes afin d'être assurées qu'elles seront reçues le jour même. « Les centres publics d'aide sociale des communes de plus de 1000 habitants sont tenus de recevoir les demandes verbales au moins deux fois [...] par semaine, à jours fixes. Un avis est affiché de façon apparente et permanente à l'endroit réservé aux publications officielles de l'administration communale ; cet avis indique le local ainsi que les jours et les heures auxquels les intéressés peuvent se présenter. » (Arrêté royal portant règlement général en matière de minimum de moyens d'existence, 30/10/74, Art. 4).



Après inscription, la durée d'attente doit être raisonnable, la salle d'attente doit être spacieuse, accueillante et munie de sanitaires, lectures, boissons. Les réceptionnistes doivent être des personnes compétentes et formées à cette tâche.

Les personnes doivent pouvoir être entendues de manière confidentielle par un assistant social expérimenté. « *Il est indispensable que les entrevues entre travailleurs sociaux et demandeurs d'aide se déroulent dans un local approprié, c'est-à-dire un local fermé où le tête-à-tête est possible dans le calme sans que le contenu de l'entretien puisse être entendu par d'autres personnes, fût-ce même de manière purement fortuite... Le fait que les autres agents qui entendraient l'entretien seraient aussi soumis au secret professionnel, ne constitue pas une garantie suffisante aux yeux de personnes inquiètes et soucieuses de leur dignité... Je recommande aux centres de veiller à ce que les travailleurs sociaux puissent disposer, pour ces entretiens, d'un local approprié.* » (Circulaire 23.3.1994, Ministère de l'Action Sociale).

L'accent doit être mis sur l'écoute et l'instauration d'une relation de confiance, avant même l'ouverture d'un dossier administratif. Il faut pouvoir donner du temps à cette première écoute, par exemple aux personnes qui vivent un drame personnel, pour expliquer clairement le fonctionnement du CPAS, pour entamer la guidance et orienter correctement la personne. Lors de l'accueil, l'utilisateur devrait recevoir une brochure d'information reprenant les services offerts par le CPAS, son fonctionnement, ses heures d'ouverture, etc. (« *Le centre public d'aide sociale prend toutes les initiatives nécessaires en vue d'informer le public sur les différentes formes d'aide qu'il octroie et en fait rapport annuellement dans la note de gestion.* » (Loi organique des centres publics d'aide sociale, 8/7/76, Art.60 bis)

Les personnes doivent recevoir un accusé de réception de toute demande, même si elle n'est pas d'ordre financier (exemple : guidance sociale), même si elle ne nécessite pas d'instruction.

2. L'enquête sociale

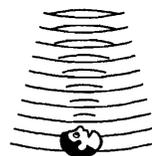
« *L'intervention du Centre est, s'il est nécessaire, précédée d'une enquête sociale, se terminant par un diagnostic précis sur l'existence et l'étendue du besoin d'aide et proposant les moyens les plus appropriés d'y faire face.[...] Le rapport de l'enquête sociale [est] établi par un travailleur social...* » (Loi organique des centres publics d'aide sociale, 8/7/76, Art. 60, § 1^{er}).

L'enquête permet d'établir l'étendue des besoins et donc les moyens d'y faire face. L'enquête, au sens de la loi du 7.8.1974, est nécessaire à toute demande qui nécessite l'intervention du CPAS, parce qu'elle permet d'éviter certaines dérives et laisse des traces pour le contrôle démocratique. L'assistant social doit avoir le temps nécessaire pour la réaliser. Il doit avoir la possibilité de rencontrer d'autres intervenants que le demandeur (famille, professionnels...).

Le rôle de l'assistant social n'est pas de se limiter à vérifier si les conditions d'octroi d'une aide sociale ou d'un minimex sont remplies. L'assistant social doit d'abord voir la situation de détresse de la personne (et non les moyens restreints et habituels offerts dans chaque CPAS) ce qui permet de limiter l'inégalité de traitement entre usagers d'un même CPAS et entre usagers de CPAS différents. Les chefs de service devraient aussi pouvoir contribuer à limiter cette disparité et donc en avoir les moyens. Eux aussi doivent avoir le souci de répondre aux besoins de l'utilisateur et non aux contraintes budgétaires ou de fonctionnement du CPAS.

Les impératifs budgétaires ne peuvent pas non plus servir de justification au refus d'aides complémentaires. Plusieurs recherches et plusieurs CPAS constatent que des aides complémentaires à caractère préventif permettent d'éviter des interventions financières qui s'avèrent plus coûteuses quand elles sont « curatives ». Ex : aide pour le chauffage, les cotisations de mutuelle, etc. L'enquête, c'est écouter, analyser, poser un diagnostic et proposer des solutions sur

Echos...



mesure. C'est également un travail d'information complet, adapté à la personne. L'utilisateur doit être informé des services offerts par le CPAS, du traitement de sa demande, de ses droits et de ses devoirs. « *Le centre fournit tous conseils et renseignements utiles et effectue les démarches de nature à procurer aux intéressés tous les droits et avantages auxquels ils peuvent prétendre dans le cadre de la législation belge ou étrangère.* » (Loi organique des centres publics d'aide sociale, Art.60 §2, 8/7/76). Il doit faire connaître la Charte de l'assuré social et mettre en pratique ses dispositions.

L'enquête est bien plus qu'un travail administratif. Elle nécessite une relation de confiance réciproque et une collaboration entre le travailleur social et l'utilisateur. Cela ne veut pas dire que l'assistant social se montre naïf envers l'utilisateur. Il s'agit pour le travailleur social de croire aux possibilités d'évolution de l'utilisateur, tout en gardant une vue réaliste sur sa situation. L'enquête doit enfin répondre aux besoins de l'utilisateur et non à une demande du service financier du CPAS ou de toute autre institution.

3. La visite à domicile

La visite domiciliaire est utile pour mieux connaître la personnalité et l'environnement de l'utilisateur. La plupart des utilisateurs se sentent plus à l'aise chez eux, lorsque la visite se fait dans un esprit de collaboration. Ainsi, le contact est plus personnalisé. Dès lors, le groupe de travail estime qu'il est préférable que l'AS annonce son passage. Il estime également que le refus de collaboration ne peut être invoqué comme motif de suppression de l'aide lorsque l'utilisateur refuse d'ouvrir la porte à l'AS. Le groupe condamne l'optique intrusive dans la vie privée et à sens unique du contrôle. Il s'oppose aux visites purement administratives (noter le nom sur la boîte aux lettres ou la sonnette, constater une résidence...) et ne souhaite pas formaliser la visite en tant que seul élément de preuve, même pour constater une cohabitation. La visite à domicile permet tout simplement de constater une situation. C'est un instrument important dans le travail social.

4. Le rapport social

Le rapport social ne doit pas se confondre avec l'enquête sociale. Le rapport n'est pas l'enquête, il n'en retient que certains éléments et évacue une bonne part du vécu de l'AS. En

fait, il présente les résultats de l'enquête, résultats que l'AS soumet au Comité. Il contient bien souvent une simple anamnèse et quelques propositions.

Toute proposition devrait être formulée par l'assistant social, s'il a la conviction qu'elle répond à un état de besoin (exemple : pourquoi l'AS doit-il systématiquement proposer un refus d'aide financière aux personnes en séjour illégal ?). L'AS peut d'ailleurs se limiter au rapport social et laisser la décision à l'appréciation du Comité spécial.

5. Le diagnostic et la guidance sociale

L'assistant social doit entendre et décoder la demande qui lui est transmise par la personne en difficulté, il doit évaluer l'étendue du besoin. L'utilisateur a droit à une guidance, sur mesure, à la carte et non selon un modèle standardisé. Il faut pouvoir créer les conditions dans lesquelles la personne va exprimer ses besoins, et respecter son rythme. Le centre « *assure, en respectant le libre choix de l'intéressé, la guidance psycho-sociale, morale ou éducative nécessaire à la personne aidée pour lui permettre de vaincre elle-même progressivement ses difficultés. Il tient compte de la guidance déjà effectuée et de la possibilité de faire continuer celle-ci par l'autre centre ou service auquel l'intéressé a déjà fait confiance.* » (Loi organique des centres publics d'aide sociale, 8/7/76, Art.60 §4).

Les assistants sociaux doivent avoir le temps de rencontrer et de connaître les autres services sociaux de la commune, notamment dans le cadre de réunions de coordinations sociales. Ces échanges permettent une meilleure guidance sociale des utilisateurs.

6. L'action collective

Par sa connaissance des besoins des utilisateurs du CPAS, le travailleur social peut indiquer les problèmes récurrents, qu'ils soient locaux ou régionaux. Il peut aussi suggérer les moyens d'y remédier.

Des actions collectives peuvent être ainsi initiées par le CPAS lui-même ou en collaboration avec des services et institutions locales ou régionales. Le CPAS peut ainsi mettre sur pied un service d'insertion socio-professionnelle, d'aide et de soins à domicile, des maisons de repos, des restaurants sociaux et lieux de rencontre, etc. Il peut également s'associer à

d'autres services ou collaborer avec des institutions pour créer ou adapter des services qui répondent aux besoins structurels relevés par les travailleurs sociaux (voir aussi art.60 §6, loi organique des centres publics d'aide sociale, 8/7/76). Cela peut aboutir à la mise en place de structures (maisons de quartier, service de dépannage, crèches, maisons de jeunes, logements sociaux, agence immobilière sociale...) ou à l'organisation d'actions ponctuelles ou permanentes (organisation des loisirs des jeunes, accueil des enfants en bas âge, animations pour personnes âgées, cours de langue et d'alphabétisation, article 27, accès aux soins médicaux, accessibilité des transports en commun et de l'énergie, etc.).

Les conditions de travail

1. La charge de travail

« L'assistant social a le devoir de refuser une surcharge incompatible avec un travail de qualité ; il doit disposer d'un temps de réflexion pour réaliser son travail d'évaluation et de guidance, dans le cadre de son emploi. » (Proposition de Code de Déontologie, 1985, IV.5)

Il faudrait définir des critères de salubrité du travail social.

L'expérience a démontré — et nous en sommes convaincus — qu'on ne peut faire du travail de qualité au-delà de 70 dossiers par assistant social. Des enquêtes universitaires vont dans le même sens et citent même le chiffre de 50 dossiers. Par dossier, on entend celui de toute personne ou ménage ayant introduit une demande quelle qu'elle soit.



Les différentes tâches ne doivent pas être limitées dans le temps, par exemple : se limiter à x minutes d'entretien, x minutes de visite à domicile et x minutes pour le rapport social. Ce travail à la chaîne (taylorisé) n'est pas du travail social.

L'urgence n'est-elle pas un alibi dont profite l'institution au détriment des usagers ?

2. Le type de travail

« L'assistant social propose ses services mais ne peut les imposer. Le consentement du client (groupe, famille, communauté) est toujours requis avant que l'assistant social entreprenne une action ou un traitement social. » (Proposition de Code de Déontologie, 1985, V.3).

Le rôle de l'assistant social est de réaliser l'enquête et le rapport social et d'assurer une guidance sociale. Son rôle n'est pas d'encoder des données administratives ni de préparer des paiements. Ces dernières tâches devraient être assurées par des agents administratifs compétents.

Par contre, les assistants sociaux des CPAS devraient être des interlocuteurs privilégiés dans la lutte contre la pauvreté sur le terrain. Ils doivent notamment avoir du temps à consacrer au travail préventif, clairement mentionné par la loi.

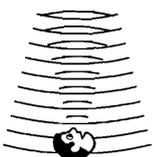
3. L'éventail des missions

Les missions du CPAS se sont fortement élargies mais pas les moyens humains. Un dossier à suivre représente donc beaucoup plus de travail qu'il y a 25 ans.

On constate un élargissement des besoins et des demandes des usagers. Le CPAS doit faire face à de nouvelles exclusions (par ex, des demandeurs de régularisation de séjour). Il y a davantage de demandes émanant de personnes d'origine étrangère (demandeurs d'asile ou immigrés) ce qui nécessite une connaissance théorique (législation) mais aussi une approche nouvelle (différentes cultures) de la part du travailleur social.

On constate aussi une complexification des législations. Le travailleur social doit s'adapter sans cesse à des mesures prises au niveau fédéral, par exemple : avances sur pensions alimentaires, contrats d'intégration, fermetures des compteurs d'énergie, expulsions de logements, A.L.E. et toutes autres mesures en





faveur de l'emploi, loi sur la régularisation du 22/12/1999, chèques-mazout...

La société est en constante évolution, de plus en plus complexe, et l'offre de services spécialisés s'élargit. Le travailleur social doit donc suivre une formation permanente pour être au courant de toutes les possibilités de travail social.

4. La formation

Le manque de formation des assistants sociaux se répercute sur la qualité du service rendu à l'utilisateur. Les assistants sociaux nouvellement engagés doivent bénéficier du temps nécessaire à bien connaître l'institution et son fonctionnement ainsi que les divers services du territoire communal. Cette formation doit être supportée par un outil écrit qui rassemble les directives et le fonctionnement du CPAS; chaque changement doit être communiqué par écrit à tous les travailleurs sociaux.

Les travailleurs sociaux doivent pouvoir bénéficier d'une formation continue tout au long de leur carrière. Ils doivent être remplacés pendant leurs heures de formation.

Les supervisions, et les échanges avec d'autres assistants sociaux de CPAS, font partie de la formation professionnelle continue.

5. Les conditions statutaires

Les assistants sociaux sont souvent engagés dans des statuts précaires et travaillent perpétuellement dans la crainte de perdre leur emploi. A ceux qui sont nommés, on rappelle le devoir de réserve quand ils mettent en question le fonctionnement du service ou leurs conditions de travail. L'assistant social devient un être aussi inquiet que l'utilisateur.

6. Les conditions psychologiques

Certaines des conditions de travail, trop souvent pénibles, génèrent des symptômes qui mériteraient d'être reconnus comme maladies professionnelles à part entière.

L'encadrement des assistants sociaux doit être assuré. Lors des permanences, en cas de situations de crises, pour toutes difficultés rencontrées dans le travail et les entretiens, les

AS doivent pouvoir être entendus par des personnes compétentes. Ces personnes doivent être attentives au stress, aux difficultés que rencontrent les travailleurs sociaux, y compris celles des assistants sociaux en chef. Elles doivent pouvoir assurer un *debriefing* pour les assistants sociaux qui ont rencontré des situations difficiles (toutes formes répétées d'agressivité). Cela peut être notamment organisé sous forme de supervisions et/ou d'intervisions.

Les réunions d'équipe ne doivent pas être limitées à l'information. Les travailleurs sociaux doivent pouvoir en proposer l'ordre du jour. Elles doivent être de véritables moments de réflexion collective, durant lesquels les besoins organisationnels et les besoins des usagers sont discutés. Ces réflexions doivent pouvoir être relayées jusqu'au Conseil de l'Aide sociale. Il est très important que le travailleur social soit valorisé pour le travail qu'il accomplit, qu'il soit entendu par ses supérieurs, qu'il sache qu'il est réellement un acteur dans l'institution et qu'il sera tenu compte de ses propositions. Le responsable du service social « *est l'agent du service social qui, par son expérience et ses relations constantes avec les travailleurs sociaux, peut synthétiser les problèmes rencontrés par ce service. Cet agent sera le plus à même de proposer des projets qui répondent aux besoins de la population.* » (Circulaire 23.5.1996, Ministère de l'Action Sociale, Région Wallonne).

7. Les conditions matérielles

Les travailleurs sociaux ont besoin :

- de moyens de communication (téléphones en nombre suffisant, accès au fax et à internet...);
- d'un programme informatique adapté;
- de documentation;
- d'une médecine du travail attentive aux conditions de travail et à la prévention;
- d'un espace suffisant, aménagé de façon correcte et efficiente (un bureau par travailleur social);
- de locaux sécurisés (par la disposition des portes, un système d'alarme, en ne devant pas rester seul dans un bâtiment...) et de locaux réservés au personnel (pour décompresser).

ECOLO : Améliorer le pouvoir d'achat et la qualité de vie pour tous



Dans le numéro précédent du journal, nous avons publié les propositions du PS pour moderniser le minimex. Cette fois, nous publions les propositions d'ECOLO et AGALEV.

Le 27 avril, ECOLO et AGALEV tenaient une conférence de presse commune¹ : « Tous citoyens, tous égaux. 30 propositions pour une plus grande égalité ». Le premier mai, ECOLO et AGALEV s'engageaient encore plus précisément, en posant 5 exigences parmi ces 30 propositions. Nous publions ci-dessous le tract distribué le premier mai.

Ces exigences correspondent à ce que nous réclamons depuis longtemps. Malheureusement, en ce début du mois de juin, le Ministre Vande Lanotte a rappelé les engagements du Gouvernement : augmentation du minimex de 4% au début de 2002 (ce qui était déjà acquis depuis plusieurs mois), et de 8% pour 2005... Les 30.000 manifestants du 20 mai et la détermination des syndicats n'ont pas fait bouger le gouvernement d'un iota.

ECOLO défend une augmentation du minimex (et des revenus équivalents) de 10% en 2001, le PS a aussi déclaré au début du mois d'avril vouloir « pousser »² cette augmentation à 10% (mais sans donner d'échéance). C'est peut être le moment pour les composantes rouges et vertes de notre Gouvernement arc-en-ciel de raviver leurs couleurs... !!

Nous vivons dans une société toujours plus riche mais aussi de plus en plus inégalitaire. Selon la Commission européenne, 18% de la population belge est considérée comme pauvre : elle vit avec moins de 60% du revenu moyen.

En outre, la précarité et la pauvreté se mesurent aussi dans les aspects liés à la qualité de vie : accès à un logement décent, à une crèche, droit à une alimentation saine, aux soins de santé, à la mobilité, à la culture,...

ECOLO et AGALEV souhaitent débattre de la mise en œuvre de ce plan avec toutes les organisations (syndicats, organisations sociales, associations et partis politiques).

ECOLO et AGALEV déposent un plan fédéral : 5 exigences immédiates et 25 propositions à débattre. A terme, il doit permettre à 1,5 million de personnes de sortir de la pauvreté monétaire et de la précarité. Porter l'ensemble de la population à niveau de revenu conforme à la dignité humaine coûte 80 milliards de francs, soit 1% du revenu national brut.

Les verts s'engagent à transformer ces mesures en propositions de loi d'ici à la fin de l'année. Il appartiendra dès lors à chaque parti de se positionner sur ces priorités. C'est une

question de choix politique. Les écologistes participeront à la manifestation des syndicats le 20 mai pour une revalorisation des allocations sociales.

I. Cinq exigences

Pour relever les minima sociaux :

1. Augmenter le minimex, le revenu garanti aux personnes âgées et l'équivalent-minimex de 10 % dès 2001.
2. Augmenter les allocations minimales de sécurité sociale pour les porter au même niveau.
3. Supprimer l'article 80, qui exclut des allocations de chômage les chômeurs de longue durée qui cohabitent.

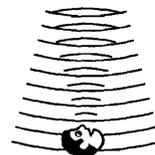
Pour vivre mieux :

4. Permettre à tous les jeunes de 18 à 30 ans d'exercer un contrat de pluriactivité donnant accès à un ensemble d'activités, un vrai statut et un revenu digne pour une période de deux ans.
5. Instaurer un congé de crédit-temps de 3 mois par 5 années de travail pour tous.

(1) document complet de la conférence de presse sur www.ecolo.be

(2) *Le Soir*, 3 avril 2001.

Echos...



2. Vingt cinq propositions

Les politiques sociales de base : sécurité sociale, minima sociaux, aide sociale et santé

1. Aligner l'ensemble des minima sociaux sur une « allocation sociale de base » suffisante pour vivre décemment ;
2. Adapter annuellement « l'allocation sociale de base » à l'évolution du bien-être (augmentation annuelle du pouvoir d'achat des salaires) ;
3. Supprimer la condition de nationalité en matière d'octroi d'allocations sociales pour les étrangers qui sont autorisés au séjour dans le Royaume pour une durée illimitée ;
4. Étendre la catégorie « isolé avec enfant(s) à charge » aux personnes titulaires du minimex qui paient effectivement une pension alimentaire pour enfant(s) ;
5. Augmenter le taux de base de l'intervention fédérale dans le remboursement du minimex et de l'aide sociale équivalente ;
6. Élargir, consolider et mieux rémunérer les contrats d'insertion des titulaires du minimex ;
7. Instituer le droit à la prestation sociale la plus avantageuse ;
8. Appliquer la loi du 23 juin 1976 octroyant un pécule de vacances aux allocataires sociaux et titulaires du minimex ;
9. Limiter le stage d'attente à une durée maximale de six mois, quel que soit l'âge du bénéficiaire ;
10. En matière d'ouverture des droits au chômage, assimiler les travailleurs à temps partiel (mi-temps et +) au statut des travailleurs à temps plein ;
11. Concrétiser le principe de la "facture maximale" en soins de santé.

Les solidarités fondamentales : enfants, jeunes, personnes dépendantes et personnes âgées

12. Mettre en œuvre, pour les personnes dépendantes, la couverture solidaire des coûts prévue dans l'accord de gouvernement en intégrant cette couverture dans le système de sécurité sociale ;
13. Faciliter la perception des pensions alimentaires par la création d'un « Fonds de créances alimentaires » ;
14. Supprimer la fiscalisation des rentes alimentaires ;
15. Engager un plan pluriannuel de revalorisation des allocations familiales, financé par la suppression progressive des abattements fiscaux pour enfants à charge. Instituer un régime unique d'allocations familiales et supprimer la modulation des allocations familiales suivant le rang des enfants ;
16. Clarifier, simplifier et uniformiser les régimes d'allocations familiales ;
17. Définir un statut pour les gardiennes à domicile et améliorer leur revenu.

La redistribution fiscale et les services publics, essentiels à l'égalité et à la justice

18. Étendre le bénéfice du crédit d'impôt forfaitaire remboursable aux revenus les plus bas et aux allocataires sociaux ;
19. Étendre aux bas revenus le bénéfice des déductions fiscales envisagées dans la réforme de l'impôt des personnes physiques ;
20. Transformer progressivement le quotient conjugal en crédit d'impôt forfaitaire remboursable ;
21. Simplifier les règles pour additionner en partie revenus professionnels et revenus

sociaux. En cas de reprise ou d'augmentation du travail, les prestations sociales ne pourront être réduites qu'à hauteur de 50% du revenu professionnel additionnel. Ce mécanisme sera garanti jusqu'au revenu net correspondant au salaire minimum garanti ;

22. Définir un service de base, qualifié d'« universel », pour l'usage de l'eau, du gaz, de l'électricité, des télécommunications et services bancaires. Ce service de base doit être, suivant les cas, gratuit ou payé à un prix modique ;

23. Diminuer - voire supprimer - les redevances de mise à disposition de l'usage domestique de l'eau, du gaz, de l'électricité et des télécommunications ;

24. Implanter des cabines téléphoniques publiques à proximité de tous les CPAS et sur tous les sites des sociétés de logement social. Installer des cabines publiques, dans au moins un lieu public par commune, permettant l'usage du téléphone et l'accès à Internet à un prix maximal d'un franc par minute ;

25. Rembourser les frais de déplacement liés à la recherche d'un travail pour les titulaires d'allocations sociales.



Une autre Europe pour une autre mondialisation

Congrès
Européen
Citoyen
organisé par
ATTAC
Belgique/
België.

Contact :
Arnaud
Zacharie, tél :
04/237.05.77 ;
email :
belgium@
attac.org

Inscriptions :
Attac Liège, 48
rue du Beau
Mur, 4030
Liège.

Congrès Européen Citoyen organisé par ATTAC Belgique/België
Liège, samedi 22 et dimanche 23 septembre 2001

PROGRAMME

Le Congrès débutera le samedi matin par une plénière en deux temps : d'abord, les quatre problématiques des ateliers seront exposées par **Bernard Cassen** (président d'ATTAC France, journaliste et directeur général du « Monde Diplomatique »), **Riccardo Petrella** (professeur à l'UCL, collaborateur au Centre d'analyse politique et économique européenne et président du Groupe de Lisbonne), **Susan George** (directrice associée du Transnational Institute et vice-présidente d'ATTAC France) et **Eric Toussaint** (président du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde et collaborateur scientifique à la Faculté de Science Politique de l'ULG). Ensuite, une table ronde syndicale sera organisée par les syndicats belges (FGTB et CSC).

Les travaux en ateliers débuteront le samedi après-midi et se dérouleront jusqu'au dimanche après-midi : Atelier 1 : Fiscalité ; Atelier 2 : Europe sociale et services publics ; Atelier 3 : Commerce ; Atelier 4 : rapports Nord-Sud ; Forum des parlementaires. Les extraits de l'argumentaire qui servira de base aux discussions dans les ateliers est repris dans l'article ci-dessous.

Le Congrès se terminera par une plénière avec **Denis Robert** (écrivain et initiateur de l'Appel de Genève), **Corinne Gobin** (chercheuse au FNRS et politologue à l'ULB) et **Binta Sarr** (présidente de l'APROFES, présidente du CADTM Sénégal et vice-présidente du CONGAD).

Pour les tenants de la mondialisation néolibérale, l'avènement de la monnaie unique est une fin en soi qui suffit à prouver l'éclatante réussite de la construction européenne. (...) Nous nous opposons à cette double analyse envisageant la construction européenne sous son seul aspect économique et faisant fi des procédures démocratiques les plus élémentaires. Arguant du fait que nos sociétés modernes sont devenues trop complexes, la Commission européenne prône une « *gouvernance organique post-parlementaire* », où les pouvoirs des Parlements seraient réduits, pour faire place à des négociations par secteurs avec les groupes d'intérêt (les « lobbies ») concernés. (...)

le modèle économique néolibéral basé sur la liberté de circulation des capitaux. Suivant la même logique, la politique fiscale européenne vise essentiellement à favoriser les investisseurs (...).

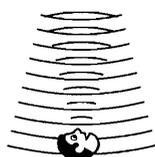
Les citoyennes et citoyens sont les victimes de cette logique permettant une course aux profits créatrice d'inégalités. Les effets sociaux désastreux des crises financières ont montré clairement les limites d'un développement uniquement axé sur le profit à court terme et la spéculation. C'est pourquoi il est urgent de prendre des mesures destinées à ramener l'économie au service des droits humains fondamentaux :

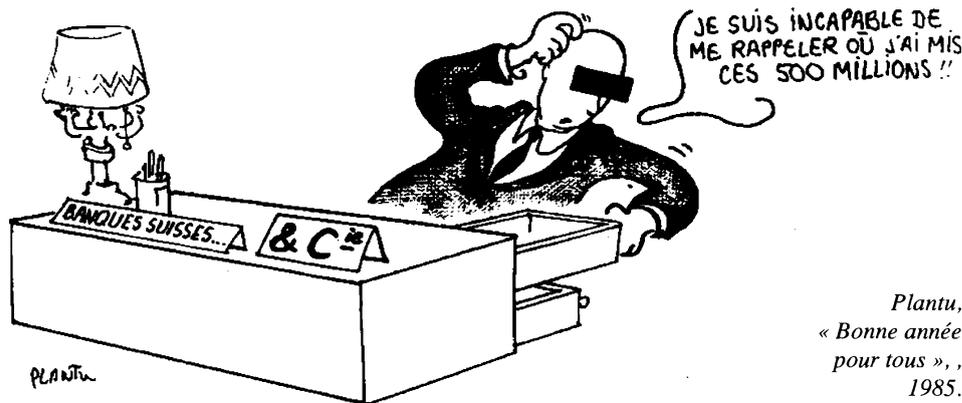
1. Une autre fiscalité pour une économie au service de l'humain

Avec l'avènement de la globalisation financière, la construction européenne a adopté, dès 1990,

— **Établir une taxe permanente de 0,1% sur les transactions financières** (taxe de type Tobin) et utiliser son rendement pour réduire les inégalités et éradiquer la pauvreté. Une telle taxe pénaliserait fortement les allers-retours spéculatifs à court terme, alors qu'elle serait infime pour les investissements productifs à

Echos...





Plantu,
« Bonne année
pour tous », ,
1985.

long terme. Sur le plan technique, la centralisation informatique de la liquidation des opérations financières internationales, par le biais des sociétés de « clearing » (...), facilite grandement la faisabilité d'une telle taxe. (...)

— **Contrôler les mouvements de capitaux** : (...) D'abord à l'entrée, en imposant à tout investisseur de déposer pendant un an auprès de la banque centrale 30% de la somme qu'il investit (dépôt à la chilienne). Ensuite à la sortie, en établissant une taxe variable permettant d'augmenter le taux jusqu'à 100% en cas de fortes fluctuations (taxe de type Spahn).

— **Démanteler les paradis fiscaux** : Lieu de recyclage des capitaux de la criminalité financière (entre 500 et 1500 milliards de dollars sont blanchis annuellement). (...) L'Union européenne pourrait établir une taxe punitive sur les transactions provenant des paradis fiscaux (...). Il est nécessaire de lever le secret bancaire pour lutter efficacement contre l'évasion fiscale, le détournement de fonds publics et la corruption.

— **Placer les sociétés de « clearing » sous le contrôle démocratique d'une organisation de tutelle** (...)

— **Établir une harmonisation fiscale incluant des mécanismes de redistribution des richesses** : (...) L'accord actuellement envisagé au niveau européen (Feira) ne vise que les revenus d'intérêt des personnes physiques et est conditionné à un accord avec les principales places financières mondiales. Les réformes fiscales engagées dans la plupart des Etats membres visent principalement à alléger la facture des entreprises et des hauts revenus. Il est nécessaire d'inverser cette tendance par l'établissement d'une politique fiscale européenne socialement juste et écologiquement durable. (...)

— **Garantir une répartition démocratique des richesses** par l'intégration au niveau local des citoyennes et citoyens dans le processus de décision de l'affectation de ces richesses,

selon le modèle du budget participatif initié à Porto Alegre (Brésil).

2. Une Europe sociale et un renforcement des services publics d'intérêt général

L'Europe sociale est inlassablement sacrifiée au nom de rendements élevés à offrir aux investisseurs, notamment par la définition de critères de convergence inscrits en 1992 dans le traité de Maastricht : politique monétariste gérée par une Banque centrale européenne indépendante du pouvoir politique, stabilité des prix (l'inflation ne peut dépasser 2%) et austérité budgétaire (le déficit ne peut dépasser 3% du PIB). (...)

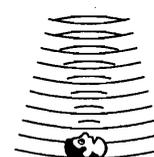
Cela brise la croissance et l'emploi, tandis que les gouvernements européens poussent les salaires à la baisse en permettant l'existence d'une « armée de chômeurs » concurrençant les salariés et les contraignant à accepter une « flexibilisation » sans cesse accrue des conditions de travail. Ainsi, alors que l'Union européenne représente la première puissance commerciale mondiale, 20% de sa population vit sous le seuil de pauvreté. (...) C'est pourquoi nous exigeons de :

— **Promouvoir le plein-emploi** en l'imposant comme nouveau critère de convergence européen ;

— **Établir une politique monétaire orientée vers la croissance et l'emploi**, ce qui passe par un contrôle démocratique de la Banque centrale européenne ;

— **Garantir un revenu minimum** assurant la satisfaction des droits humains fondamentaux tels que définis par la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) ;

Echos...



(1)
Organisation
Mondiale du
Commerce.

(2) doc.
E/C.I.12/1999/9

— **Sanctionner les entreprises licenciant en situation de bénéfices**, afin d'empêcher le développement des « licenciements bourgeois » dont le but est de satisfaire les actionnaires aux dépens des salariés ;

— **Renforcer le système de retraite par répartition**, car la prolifération des fonds de pension par capitalisation exacerbe la bulle financière et provoque des licenciements massifs au nom du sacro-saint rendement financier à atteindre.(...) Seule une politique de plein-emploi peut garantir l'accès universel à une retraite décente. (...)

— (...) **L'accélération de la libéralisation et des privatisations des services publics d'intérêt général est une menace pour les usagers**, surtout que le morcellement des sociétés publiques permet de privatiser les segments rentables et de laisser à la charge de la collectivité les segments non rentables. (...) Il faut redéfinir l'universalité d'accès et la finalité de réduction des inégalités comme principes de base de la mission de service public d'intérêt général. (...) Parallèlement, le rôle déterminant rempli par les services publics demande que les agents qui y exercent leurs compétences puissent bénéficier de conditions de travail spécifiques. Nous réaffirmons le « statut des agents des services publics ». (...)

— Dans le même esprit, **nous nous opposons aux pressions (...) en faveur d'un rapprochement toujours grandissant entre l'enseignement et le secteur privé.** (...) Nous pensons que l'enseignement doit se concevoir dans le cadre d'un projet de vie au sein duquel l'activité professionnelle ne constitue qu'un pôle, à côté d'autres pôles tels que la culture et l'attitude citoyenne. (...) Nous demandons un refinancement public de l'enseignement. (...)

3. Une autre organisation du commerce international

Depuis Seattle, aucune réforme n'est intervenue et l'OMC¹ porte toujours les mêmes caractéristiques condamnables : une institution opaque et non démocratique dont les accords sont des facteurs très puissants de maintien des déséquilibres mondiaux. L'OMC continue d'agir hors de tout contrôle (...) en ne tenant

aucun compte de la santé publique, de l'environnement, des droits humains ou du travail.(...)

— **Nous exigeons un moratoire sur tout nouveau round.** (...)

— **Il est nécessaire de démocratiser radicalement l'actuelle OMC** en mettant fin à sa nature oligarchique que lui octroie la confusion entre ses pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires (...) et d'organiser un contrôle parlementaire de l'organisation du commerce international (...).

— **Au niveau européen, le mandat de négociateur unique confié à la Commission européenne doit faire l'objet d'une approbation et d'un contrôle parlementaire direct.** Les travaux du comité 133 (...) doivent être systématiquement portés à la connaissance du Parlement européen et des Parlements de chaque État membre.(...)

— **Les règles du commerce mondial doivent être subordonnées à des critères environnementaux, sociaux et culturels stricts**, c'est-à-dire au droit international reconnu. Parallèlement, l'Union européenne doit prendre des initiatives pour pénaliser les violations des droits économiques, sociaux et culturels² par des entreprises européennes.

— **Il faut garantir la satisfaction des besoins humains fondamentaux** en évacuant du champ du commerce international les secteurs vitaux : la santé, l'éducation, la culture, l'approvisionnement en eau et plus généralement les services publics d'intérêt général (...). En voulant traiter les produits de l'agriculture comme n'importe quelle marchandise, l'OMC risque de compromettre gravement la sécurité alimentaire des peuples. (...) Il faut garantir la sécurité sanitaire des aliments par une traçabilité stricte des produits, et promouvoir une agriculture paysanne et citoyenne (...), socialement et écologiquement durable (...).

— **Il est nécessaire de sortir les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle touchant au Commerce (ADPIC) de l'OMC** et de déclarer l'eau, l'air, les semences et le vivant biens communs inaliénables de l'humanité soustraits à toute logique marchand. Il faut



aussi garantir à chaque pays le droit de produire et de distribuer sur son territoire les médicaments de base, en particulier ceux susceptibles d'enrayer des épidémies telles le SIDA, le paludisme et la tuberculose.

4. Une autre mondialisation

L'évolution de l'économie mondiale au cours des deux dernières décennies a montré que le Tiers Monde ne pouvait financer un développement durable par le biais de marchés financiers instables et concentrés sur une vingtaine de pays en développement. Parallèlement, les conditionnalités des prêts du FMI et de la Banque mondiale, appuyées par l'Union européenne dans sa politique de coopération, ont entraîné des réformes macro-économiques creusant les inégalités, la pauvreté et l'endettement.

Il est nécessaire de (...) créer un fonds³ de développement suffisamment conséquent et démocratiquement contrôlé par les femmes et les hommes des pays concernés (...). Ce fonds doit être alimenté par différentes sources.

— **L'annulation de la dette du Tiers Monde** : la dette du Tiers Monde a été remboursée six fois depuis 1980, mais elle a quadruplé depuis lors (...). Cette dette, dont une large part n'a jamais profité aux populations locales et est donc illégitime, implique des transferts massifs de capitaux du Sud vers les créanciers du Nord (quelque 300 milliards de dollars annuels). Elle se substitue aux budgets sociaux et permet une re-colonisation économique du Tiers Monde par les pays riches, alors qu'à l'analyse, ce sont ces pays riches qui ont une dette écologique et sociale envers le Tiers Monde.

— **La rétrocession des biens mal acquis par les élites du Sud** : une telle rétrocession implique la ratification de la Convention de Rome, la réalisation d'enquêtes internationales et la levée du secret bancaire.

— **La taxation des transactions financières** (type Tobin) : en présumant que l'introduction d'une telle taxe freinerait les opérateurs et diminuerait le volume des transactions à 750 milliards de dollars par jour, une taxe de 0,1% dégagerait annuellement 175 milliards de dollars.

— **L'augmentation de l'aide publique au développement à 0,7% du PNB**, comme les pays de l'Union européenne se sont engagés à le faire lors de la conférence de Rio en 1992 (la moyenne des Etats membres de l'Union européenne plafonne à 0,4%).

— **L'établissement d'un impôt mondial exceptionnel sur les grosses fortunes**, tel que l'a proposé la CNUCED en 1995.

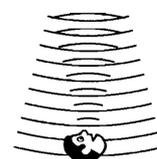
— **L'établissement d'un programme international de conversion des dépenses militaires en dépenses sociales et culturelles.** (...)

— (...) Les cours des matières premières du Sud ont chuté de manière quasiment continue, ce qui rend les termes de l'échange désavantageux pour les pays pauvres. (...) Il faut donc **assurer des termes équitables de l'échange** par l'établissement d'un mécanisme de garantie des revenus d'exportation du Sud (stabiliser le prix des matières premières, constituer des stocks régulateurs, etc.).

— Les règles de l'OMC sont largement défavorables aux pays du Tiers Monde (...) Cette logique doit être inversée, ce qui implique de **soutenir le droit du Sud au protectionnisme**, notamment pour acquérir une souveraineté alimentaire et favoriser les producteurs locaux. (...)

(3) Ce fonds s'élevait à quelque 1000 milliards de dollars (alors que les Nations Unies évaluent à 80 milliards la somme nécessaire pour assurer un accès universel aux services sociaux de base).

Echos...



L'Ombudsman anti-discrimination

Virginie De Potter, ANLH
(Association Nationale pour le Logement des personnes Handicapées),
rue de la Fleur d'Oranger, 11
213, 1150
Bruxelles ; tél.
02-762.34.05 ;
fax : 02-
779.26.77 ;
Email :
ombudsman
.anlh@
autonomia.org ;
internet : www.
autonomia.org/
ombudsman

L'Association Nationale pour le Logement des personnes Handicapées propose un nouveau service, co-financé par la Commission Européenne dans le cadre de la promotion de l'égalité des chances et de l'intégration sociale de tous les citoyens.

Ce qu'est l'ombudsman anti-discrimination...

- Un lieu de contact pour les personnes handicapées voulant faire part d'une situation de discrimination ;
- Met les personnes en rapport avec les services appropriés pour défendre leurs droits, prodigue des conseils et apporte son support à des actions concrètes ;
- Apporte un soutien psychologique et informe sur les droits civils et financiers des personnes handicapées.

Ce service s'adresse aux personnes handicapées et a été mis en place en Belgique, en Grèce et en Italie.

En Grèce : Association Dodécaneuse pour les personnes handicapées, Damaskinou 102, 85100 Rhodes, e-mail : amearod@otenet.gr ; PRISMA, Centre pour le développement d'études, 17 Empedocleous str., 11635 Athens, e-mail : prisma@ath.forthnet.gr

En Italie : Capodarco di Roma, Via Lungro 3, 00178 Rome - Italie, e-mail : spinaceto@capodarcoroma.org

- Identifier les mécanismes qui permettent de détecter et de prévenir les situations de discrimination.
- Formuler des propositions pour l'introduction d'un statut officiel d'« Ombudsman pour Personnes Handicapées » et rédiger une description de ses tâches.
- Créer un réseau d'organismes publics et d'associations actives dans la sphère des droits civils, pour soutenir l'Ombudsman et améliorer son efficacité.

Ses objectifs...

- Encourager les individus qui souffrent de discrimination en raison de leur handicap à se faire connaître, à faire état de leur situation et à recevoir éventuellement une aide dans leurs démarches.
- Répertorier les cas rapportés dans une banque de données et réaliser une analyse des différentes situations de discrimination.
- Réaliser une étude comparative des cas enregistrés dans les différents pays et en déduire une classification des types de discrimination.



Droits pour tous

1. Un mouvement social contre la pauvreté « ici et dans le monde »

Suite à une rencontre publique récemment initiée par Attac-Bruxelles, divers organismes et individus se sont réunis en une « plateforme » d'actions et de revendications dont l'objectif global est la lutte contre la pauvreté.

Organisations participantes (liste non définitive, ne reprenant pas les personnes qui se sont engagées à titre personnel) : Marches européennes contre le chômage, la précarité et l'exclusion, Ligue des Droits de l'Homme, Attac-Bruxelles, Syndicat des locataires, Comité des citoyens sans emploi, Comité de défense des usagers du CPAS, Collectif de résistance aux centres fermés, Collectif Droit et respect.

Sa spécificité est de vouloir travailler à la base, avec les citoyens, les groupes et les associations. L'analyse politique qui sous-tend le mouvement dénonce la dualisation croissante de notre société suite aux choix néolibéraux faits depuis 25 ans en vue de la construction de l'Europe (choix en parfaite continuité avec ceux qui président à la mondialisation) :

- sous prétexte de compétitivité : restructuration gigantesque de la force de travail (des millions d'emplois perdus dans l'industrie, réduction de moitié des effectifs de la paysannerie européenne) ;
- privatisations en série et démantèlement des services public ;
- mise en place de politiques d'austérité « dont les salariés sont les perdants véritables et les exclus, les précaires, les sans-droits, les victimes inévitables ».

2. Un travail construit à travers l'action

Puisque les CPAS sont au centre de la question de la pauvreté dans une commune, ils ont logiquement constitué la cible des premières actions de « Droits pour tous » :

- diffusion d'une lettre ouverte aux nouveaux présidents et conseillers ;
- publication d'une carte blanche dans « Le Soir »¹.

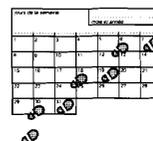
Le défi que « Droits pour tous » relève dès à présent est l'unification des mouvements citoyens face aux mécanismes propagateurs de pauvreté. Il s'agit de reconstruire par la base un terrain d'action social fragmenté. En créant de nouvelles solidarités à l'intérieur de l'espace social, notamment entre usagers et travailleurs sociaux. La première de nos revendications est naturellement le rehaussement des minima sociaux et des salaires minimums, afin qu'aucune personne ne soit obligée de vivre avec un revenu égal ou inférieur au seuil de pauvreté.

C'est en bâtissant des alternatives concrètes à une organisation sociale génératrice de pauvreté qu'on apportera de réelles améliorations aux conditions de vie de chacun(e) et qu'on affaiblira ceux pour qui la pauvreté est un phénomène sain et naturel !

47, rue Comte
de Flandre,
1080
Bruxelles ;
Tel : 02-
414.12.69,
Fax : 02-
511.95.28 ;
Email :
droitspour tous@
ibelgique.com

(1) Textes
complets, et
dossier de
présentation de
« Droits pour
tous » sur
simple
demande, voir
coordonnées
ci-dessus.

Les sans emploi en marche



Les trous noirs de la finance

François Gobbe,
Collaborateur
à Kairos-
Europe, Appel
des 600.
Courriel :
francois.gobbe@
belgacom.net

Vers où les flux d'argent vont-ils ?

La mondialisation financière, un phénomène né depuis une quinzaine d'années, s'est appuyée sur le développement des télécommunications et de l'informatique, la libéralisation croissante des échanges soutenue par les Etats et l'existence des sociétés multinationales (industrielles, bancaires ou de l'information) de plus en plus concentrées dans quelques mains. Un tourbillon d'argent et de valeurs mobilières (actions, obligations, fonds de placements, SICAV...) est échangé chaque jour et change de mains plusieurs fois par heure au gré des bourses, à évaluer en trillions (unité suivie de douze zéros ou encore mille milliards) d'euros ou de dollars...

C'est ce qu'on appelle l'économie-casino où les joueurs principaux sont quelques centaines (Soros, les fonds de pension américains, les hedge funds...) et n'ont plus rien à voir avec l'investisseur classique d'hier.

Les plus petites transactions, celles des épargnants modestes, s'y mêlent aussi. Ce grand fleuve tumultueux, formé de différents ruisseaux auquel se joint encore l'argent de la corruption, de la drogue et des armes, converge vers quelques grands lieux jusqu'ici obscurs, tenus cachés de l'opinion publique et donc même des politiques... Ils s'appellent chambres de compensation et de routage.

Des lieux obligés de passage : les Chambres de compensation et de routage

Les Chambres de compensation (« clearing ») assurent en dernier recours le transport et la garantie des échanges de valeurs mobilières, donc la sécurité de ces échanges. Chaque pays possède la sienne, avec un marché relativement étendu, comme aux Etats-Unis ou en France. Ces chambres sont alors contrôlées par un organisme public, ce qui en assure une relative transparence.

En Europe cependant, avec le développement des euros-obligations (1965) et la montée en puissance de places financières comme le Luxembourg (septième place mondiale), deux Chambres internationales privées importantes se sont créées dans les années 70 : « Euroclear » à Bruxelles avec le soutien d'une

société bancaire américaine la « Morgan », et « Cédel » devenue depuis l'an 2000, « Clearstream » (société coopérative luxembourgeoise) soutenue par une soixantaine des plus grandes banques internationales. Ces sociétés ont connu avec la montée de la mondialisation financière et de l'informatisation un développement sans précédent.

La société « Swift » (société spécialisée uniquement dans le transfert du cash, virements... et non dans celui des valeurs mobilières) domiciliée à La Hulpe, assure pour sa part ce qu'on appelle le routage.

Un contrôle léger, voire inexistant

Ces sociétés sont privées : le contrôle extérieur, en ce qui concerne « Clearstream », y est des plus légers. D'abord parce que le Grand-Duché n'a jamais voulu faire fuir ce qui fait sa richesse. Le nombre de personnes affectées à des contrôles dans la police financière luxembourgeoise est notoirement insuffisant (sept personnes alors qu'une affaire par jour se déclare).

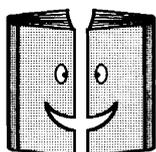
Un réviseur d'entreprise, privé, supervise les bilans de Clearstream, mais il s'appelle KPMG (impliqué dans l'affaire Lernout et Hauspie où il n'avait rien soupçonné !?). Au reste, rappelons que les réviseurs d'entreprise sont en dernier recours choisis et payés par les sociétés à l'intérieur desquelles on leur demande d'opérer... ce qui n'est pas fait pour garantir leur neutralité et leur pugnacité à l'égard des anomalies ou autres dissimulations.

Ces « anomalies » se mettent pourtant relativement facilement sur pied grâce aux systèmes informatiques qui permettent de développer des fraudes internes, banques dans la banque, comme on l'a vu avec la KB Lux où plusieurs membres avaient mis au point un sous-système ignoré de tous, par complicité ou relative ignorance du dédale des protocoles.

Les « Révélation\$ » d'Ernest Backes : des comptes non publiés

Au printemps de cette année Ernest Backes a publié un livre volumineux¹, en collaboration avec Denis Robert (ex-journaliste à Libération

(1)
« Révélation »,
Edit. Les
Arènes, Paris ;
455 p., 138 FF.
(février 2001)



et auteur du livre « La justice ou le Chaos » (Stock 1996).

Ernest Backes, ex-cadre de Clearstream, y retrace son itinéraire. C'est lui qui fut chargé, aux débuts de la société, d'y gérer le système informatique et ses arcanes. Il le connaissait donc de très près, peut-être de trop près (ce qui ne manqua pas d'inquiéter probablement sa direction, jalouse de son pouvoir). Brusquement, en 1983, il fut licencié ainsi qu'un autre cadre ami, qui devait décéder quelques mois plus tard dans des conditions mystérieuses.

Un élément de la gestion informatique et comptable de Clearstream mérite d'être mis en avant : Ernest Backes et son ami avaient mis au point, à la demande de deux banques italiennes, **un système de comptes non publiés**, permettant des transferts entre filiales d'un même groupe sous certaines conditions de déclarations et leur garantissant un certain anonymat. Ceci allait constituer la possibilité d'un angle mort dans la comptabilité de la société Clearstream, capable de couvrir le meilleur et le pire...

Durant une bonne dizaine d'années, contrairement aux appréhensions de son concepteur, il ne se passa rien. Les comptes non publiés restèrent en nombre modeste. Mais depuis les années 90, ils se mirent à grimper. En 1995, ils représentaient près de la moitié des 4400 comptes ouverts au nom d'institutions bancaires ; en avril 2000, 5400 sur 7000 comptes sont des comptes non publiés.

« Les motifs de ces dissimulations de transferts bancaires internationaux sont nombreux. Ils peuvent aller de la simple recherche de confidentialité dans le cadre d'opérations commerciales, au blanchiment d'argent sale, en passant par le délit d'initiés, la corruption ou l'évasion fiscale ».

Suivant certains employés de la société, ces comptes alimentent une véritable double caisse au sein de Clearstream lui-même. Une instruction judiciaire a été ouverte au Luxembourg avec audition de témoins. A la mi-mai de cette année, le directeur André Lussi et deux de ses adjoints à l'informatique ont été suspendus de leurs fonctions par le Conseil d'Administration jusqu'à la fin de l'enquête et afin de ne pas entraver celle-ci.

Des comptes non publiés : pourquoi, au service de qui et de quoi ?

On devrait être fixé rapidement - selon le magistrat luxembourgeois Zeyen, chargé de l'instruction, dans les mois qui viennent - sur la portée de ces révélations et sur les présomptions de criminalité, corruption et fraude qui la sous-tendent...

Quelques hypothèses apportées par Ernest Backes lui-même pourraient permettre de situer celles-ci et leur ampleur, de mieux comprendre la croissance des comptes non publiés. Elles sont présentes derrière l'article du journal « *Le Monde* »² signé par les magistrats de l'Appel de Genève :

— le passage à l'euro (scriptural) déjà mis en route depuis 3 ans, aurait permis une **gigantesque opération de recyclage de l'argent sale au niveau européen** (37 banques russes, dont Menatep). Dès maintenant cet argent est mêlé à l'argent propre et s'y confond au travers de ces comptes non publiés. Ainsi l'argent des paradis fiscaux et de la fraude fiscale y apparaît clairement avec l'île de Guernesey (70 comptes non publiés), Georgetown (Iles Caïman – 60 environ), Jersey et Grand Caïman (39), Ile de Man (18), Monaco (10).

— Des **pratiques frauduleuses** (et traditionnelles) **des grandes banques ou sociétés** pourraient s'y voir mises à jour également comme celle, très traditionnelle pour les grandes banques luxembourgeoises, de mettre chaque année hors bilan une partie de leurs bénéfiques parfois expédiés pour un temps dans des territoires hors-taxes, et ainsi d'échapper au fisc local. Les comptes non publiés pourraient ainsi servir à masquer ces fraudes à l'impôt.

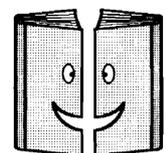
Le combat de David contre Goliath : mieux connaître et commencer à contrôler

Dans ce combat de dénonciation de tout un système de connivences et de complicités, qu'il faut lire dans tous ses détails pour mieux le saisir, Ernest Backes apparaît bien seul à première vue. Le journal « *Le Monde* » dans son article de présentation du livre au printemps dernier³ n'hésitait pas à parler d'erreurs,

(2) 10 mai
2001, signé par
Bernard
Bertossa,
Benoît
Dejemeppe,
Eva Joly, Jean
de Maillard et
Renaud Van
Ruymbeke.

(3) 27 février
2001.

A lire... à débattre



(4) « *Le Monde* » du 26 mai 2001 a donné largement suite aux procédures judiciaires entamées au Luxembourg à l'égard de Clearstream. Le « *Wall Street Journal* » a consacré plusieurs articles d'investigation aux remous qui secouent Clearstream ainsi qu'aux tentatives de prise de pouvoir émanant de la Deutsche Börse (12 janvier 2001, 15,16,17 et 23 mai 2001)

(5) la pétition porte le titre : « Appel de Bruxelles pour une justice financière internationale ». Elle a été reprise dans le mail-courrier hebdomadaire d'Attac France du 5 juin (n°242) - possibilité d'abonnement gratuit <http://attac.org/listfr.htm>

d'affirmations légères, de manque de démonstrations dans les preuves à avancer et de difficultés vu la technicité du sujet... Bref un véritable arsenal destiné à décourager tout lecteur un tant soit peu comptable de son temps ou de ses deniers !

Depuis, le vent a tourné... Le « *Journal officieux des cadres* » a publié le 10 mai dernier en tribune une déclaration des Magistrats de l'Appel de Genève en faveur de la démarche d'Ernest Backes qui appelle à la mise sous contrôle international de ces « chambres de compensation ». Plusieurs articles du journal « *Le Monde* »⁴ ont donné largement suite aux procédures judiciaires entamées au Luxembourg à l'égard de Clearstream. Le Conseil scientifique d'Attac-France a pris également clairement position en faveur du livre et souligné sa rigueur. Mais les attaques en justice pleuvent également sur les deux coauteurs, une douzaine en tout !

Des revendications

Une revendication d'Ernest Backes serait que **la justice gèle les archives films et micro-fiches** de la firme Clearstream **portant sur les 10 dernières années**, ce qui devrait lui permettre de mieux cerner la naissance et le développement de ces trous noirs (comptes non publiés) présents dans les archives de Clearstream et d'en analyser les causes et interactions. Il faut se rappeler que les archives du Crédit Lyonnais ont brûlé brusquement lors des enquêtes qui ont entouré les scandales de la société et ses difficultés financières !

Une autre revendication serait que ces chambres de compensation deviennent des organismes publics ou en tout cas soient **placés sous contrôle international** et puissent ainsi voir leur transparence garantie et accessible aux poursuites judiciaires. Rappelons que jusqu'ici, ce sont des réviseurs privés qui assurent cette tâche.

Une pétition a été lancée en ce sens en Belgique francophone à l'occasion de la venue

CRÉDIT ILLUSIONNAIS



des deux coauteurs à Liège, Charleroi et Bruxelles organisée fin mai par Attac et l'Appel des 600⁵. Elle a été soutenue par des économistes, des juristes, des membres du monde associatif et des mouvements sociaux...

Enfin, on peut penser que tout ceci, s'il illustre les désordres du tourbillon monétaire dans lequel nous sommes pris avec l'appui de nos gouvernements, exige enfin de la rigueur plus particulièrement au niveau européen avec l'arrivée de l'euro.

A quand un contrôle parlementaire sur ces hauts lieux de la finance internationale ?

L'Affaire « Heron city »

Les mauvaises langues disent que nous sommes de vilains squatteurs. Eh bien, puisqu'il faut appeler un chat un chat, la plupart d'entre nous se revendiquent de cette pratique de réhabilitation des moyens d'existence (RME) qui, pour peu délicate qu'elle soit, n'est pas forcément condamnable au même titre que celles de promoteurs prêts à faire table rase de tout, y compris des aspirations citoyennes à un urbanisme digne de ce nom.

Certains réfutent le terme, trop mal connoté. Surtout, il entretient la confusion avec cette forme de squatt, que nous appellerons sauvage, qui ne s'intéresse guère à la préservation du patrimoine, et accessoirement, au droit au logement. S'il est évident que ces luttes pour un meilleur cadre de vie concernent également les zonards et autres nomades dans la dèche, qui errent de maisons abandonnées en bureaux vides, nous réfutons tout amalgame. Les réhabilitations dont nous nous sommes « rendus coupables » sont une réponse à la fragilisation du tissu urbain, à l'insécurité, à la menace de chancre. Nous nous positionnons radicalement en faveur de l'extension du parc de logements – ouverts à tous les revenus – et de la préservation du patrimoine existant.

Ce patrimoine, que dans l'autre camp on préfère laisser pourrir, en l'y aidant autant que possible, plutôt que de le soustraire au marché, est de même nature que les produits agricoles qu'on détruit pour empêcher les invendus de faire chuter les cours ; de même nature que les terres des latifundias laissées en friche dans les pays où la paysannerie vit dans la misère. Les SDF qui se chauffent avec le mobilier, les planches et les charpentes de leur squatt ne sont pas sans parenté avec les sans-terre à qui l'on reproche de déforester pour survivre.

Bref historique, essai d'éclaircissement de l'imbraglio juridico-financier et état des lieux actuel (point de vue d'un groupe d'habitants).

Le hasard et quelques recherches nous ont permis de consulter des documents qui ont de quoi étonner tout néophyte en matière de transactions financières.

Il n'est pas de notre ressort, à nous, citoyens ordinaires, d'établir s'il y eu fraude en termes légaux, et de quelle gravité, dans l'opération de spéculation décrite ci-dessous. Pour avoir juste un peu secoué ce sac de nœuds où s'entremêlent différentes sociétés immobilières et de courtage, nous pouvons avancer un certain nombre de faits avérés, assortis d'hypothèses que seule une enquête approfondie pourrait vérifier ou contredire.

1^{er} acte

L'affaire commence au début des années 90 par le rachat des 2/3 environ de l'îlot compris entre les rues des Chevaliers, de Stassart, des Drapiers et de l'avenue de la Toison d'Or (soit 6.600 m² sur 9.000 m²), par la société Credicom, dépendant du groupe français « Immobilière Hôtelière ».

Le rachat s'est opéré sur les avoirs de sept sociétés immobilières de moindre importance, dont quatre au moins étaient en liquidation. Le projet de Credicom, incarné dans la société anonyme Todor, entre en scène fin avril 92, posant un acte d'« augmentation du capital » qui la rend maître des 22 immeubles et groupes d'immeubles.

La valeur d'acquisition du lot s'élève à 3 milliards et demi de francs. Cela porte la moyenne à 120 millions par maison (une des plus modestes enlevée pour la bagatelle de 190 millions !).

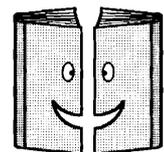
D'autres opérations d'accroissement de capital suivront, notamment par émissions d'obligations, et à l'aide d'emprunts aux banques AnHyp et CGER (1,557 milliard). A ce sujet, il est intéressant de noter que Credicom s'est portée garante des emprunts pour sa filiale, non sur des effectifs réels mais sur les plus-values attendues de son investissement¹.

Dans l'îlot, la vie continue : les habitants et les commerçants prennent acte des divers changements de propriétaire. Certains baux sont reconduits, d'autres sont contractés à titre précaire (loyer minime contre moindre responsabilité du proprio). (...)

Alain Brolio.

(1) De Morgen,
6.1.2001

A lire... à débattre



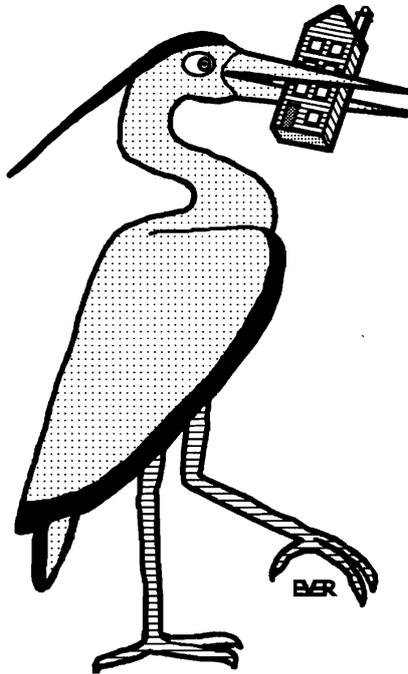
2^{ème} acte

Vers 1995-96, Credicom déclare cesser ses activités dans l'immobilier, « lâchant » le projet « Todor ». (...)

En 1999, le 20 mai, en l'espace de quelques heures, l'ensemble du bien s'échange trois fois, passant des mains de « Todor » en faillite à celles d'une société basée en Irlande, pour aboutir dans le sabot d'« Héron City ». C'est enfin en juin 99 que la gestion est confiée au courtier Jones Lang La Salle.

Des questions en suspens...

Certains observateurs n'hésitent pas à parler de fraude fiscale et de blanchiment d'argent au sujet de cette affaire. D'autres nous diront peut-être que de tels montages sont fréquents, que les bataillons de juristes qui conseillent ces sociétés les aident à manœuvrer aux marges exactes de la légalité.



Nous le répétons, il ne nous appartient pas de mener enquête. Restent en suspens bon nombre de questions dont les suivantes :

- qu'est-il advenu des dettes envers l'Anhyp et le CGER, s'élevant à plus d'1,5 milliards de FB, que les termes du premier bail

emphytéotique plafonne à 350 millions et que le second gomme purement et simplement ?

- qu'est-il advenu des charges fiscales d'un montant de 2,4 milliards que Credicom réfutait dans les commentaires de son bilan de l'année 1995 ?

- quels sont les liens entre les sociétés qui se sont succédées à la tête du bien, les divers noms réapparaissant tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre sont-ils autant de coïncidences fortuites ?

Aux spécialistes de se pencher sur ces eaux troubles et à l'administration communale d'Ixelles de garder ces faits en mémoire lors des négociations avec Héron, même si la réalpolitique l'incite à se montrer conciliante envers ces aigrefins (on sait que G.R., PDG de Héron, a fait 6 mois de prison pour malversations financières au début des années 90).

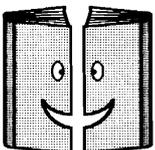
Des grains de sable dans les rouages

C'est dans ce contexte qu'intervient une poignée d'étudiants, chômeurs et employés à faibles revenus, et à leur suite, un groupe de pression du nom de « CLASSE », premiers grains de sable dans cette belle mécanique. Sont d'abord récupérés au début de l'année 2000, les 10, 12 et 14 rue des Drapiers, comme lieux de vie et pour y exercer un certains nombres d'activités culturelles.

Tous ces occupants ont en commun de faibles ressources matérielles et la nécessité de disposer d'un lieu d'habitation et de locaux pour y exercer leurs disciplines. Le 14 rue des Drapiers accueille ainsi depuis fin août des conférences-débats organisés par un cercle de l'ULB, des réunions de travail d'associations et une table d'hôtes. Les 10 et 12 abritent des ateliers de dessin, coiffure, artisanat. Le 11 Chevaliers comprend, en plus de locaux de répétition et de cours — musique, danse, théâtre —, une salle de spectacle polyvalente et au sous-sol un café-concert où se sont déjà déroulés bien des événements marquants et dont le public bruxellois commence à parler.

Dès le début, les habitants coalisés ont alerté l'opinion sur le projet spéculatif, campagnes d'info dont les remous n'ont pas médiocrement contribué au renversement de majorité à Ixelles

A lire... à débattre



lors des dernières communales.

En octobre, un collectif constitué de jeunes issus de milieux divers, artistes plasticiens, musiciens, de cirque et de théâtre, étudiants, s'installe au 11 rue des Chevaliers. (...)

Notre première revendication face au groupe Héron est de pouvoir disposer des lieux jusqu'au jour où une nouvelle affectation leur sera attribuée. Nouvelle affectation pour laquelle nous défendons un respect de la mixité des fonctions, dans un partage équitable entre l'habitat, le commerce, la culture et les espaces verts. A l'appui de cette revendication, nous versons à la société des loyers allant de 5.000 à 10.000 francs selon les maisons (...). Pour chaque maison, des assurances sur l'immobilier ont été contractées.

Nous avons pour la plupart demandé une domiciliation ; certains l'ont obtenue, les autres se la sont vue refuser – en toute illégalité – par l'administration communale, sous la pression du groupe financier.

Une bataille juridique

En dépit du rejet en concertation publique du premier projet (mai 2000) et de son clone cosmétique (octobre 2000), les différentes instances – justice de paix et tribunal des référés – donnent raison au groupe Jones lang Lasalle et prononcent des ordres de déguerpissement avec préavis d'un mois dans le meilleur des cas. Les hostilités sont allées jusqu'à une expulsion, commandée par

Le Soir, 28.6.2001

Ixelles Discrètes négociations

Un Héron « ter » à la Toison d'Or ?

FRANÇOIS ROBERT

Après l'échec retentissant du projet Héron City et les expulsions plus ou moins avortées qui l'ont accompagné, le climat se fait plus serein à Ixelles. De discrètes (mais très réelles) tractations sont en cours entre le propriétaire Héron, la Région, la commune d'Ixelles et les Monuments et Sites. Le but est de présenter pour l'automne un projet qui tienne à la fois la route financièrement, respecte le Pras (plan particulier d'affectation du sol) et ne bouleverse pas la vie du quartier.

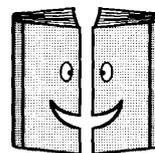
La société britannique Héron, propriétaire des lieux, a définitivement abandonné le projet de centre commercial et de loisirs (deux versions successives) dans le quadrilatère Toison d'Or-Chevaliers-Drapiers-Stasart. Que faire du chancre? Héron a fait appel à un consultant extérieur, l'Atelier d'art urbain, qui propose un projet mixte (logement, commerce,

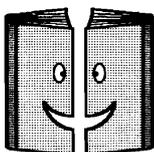
hôtel) actuellement à l'étude.

Pour l'instant, les négociateurs évitent les médias et pratiquent le «no comment». Malgré la confidentialité, on sait toutefois certaines choses. Le Pras prévoit pour la zone «Héron» une forte mixité, ce qui implique du logement mais aussi du commerce.

Les discussions portent sur ce que l'on peut mettre comme fonctions sur le site et dans quelles proportions. On s'orienterait vers 9:000 m² de résidentiel (une petite cinquantaine de logements), soit près de la moitié du site. Le reste serait dévolu au commerce et à un hôtel (maximum de 120 chambres selon le Pras), sans doute à front de la Toison d'Or. On limiterait la hauteur des gabarits. L'îlot serait coupé par une artère arborée reliant les rues des Chevaliers et des Drapiers. Le projet tiendrait compte du parcellaire actuel. Des façades pourraient être maintenues, rue des Chevaliers. •

A lire... à débattre





huissier, exécutée par un bataillon de robot-cops... et avortée dans l'heure sur ordre du juge des référés. Celui-ci confirmait cependant 15 jours plus tard les avis de la juge de paix.

En apparence donc, la bataille est perdue sur le plan juridique. Il y aurait à parier que peu de politiques, et encore moins de magistrats, seraient prêts à entériner des situations qui écornent le droit à la propriété privée en faveur du droit au logement. (...) Malgré des textes de loi - jamais appliqués, et une jurisprudence parcimonieuse, qui sont autant d'outils théoriques contre la spéculation immobilière, celle-ci semble encore avoir un bel avenir.

Nos espoirs reposent sur la démarche entreprise par la nouvelle majorité communale auprès du groupe financier. Moyennant l'arrêt des expulsions et la réintégration des occupants dans les commerces et les habitations déjà vidés, la commune se dit prête à reconsidérer le projet et propose de se porter garante pour les loyers, l'entretien et la sécurité des lieux. Ce en attendant le début d'un chantier prévu au plus tôt pour le printemps 2002.

Le point sur la situation au 5 juin 2001

Les promesses de la nouvelle majorité ne sont pas restées vaines. L'échevinat de l'urbanisme a obtenu de la multinationale qu'elle reconnaisse un des groupes installés rue des Drapiers comme interlocuteur pour l'élaboration des contrats. Mais, en même temps que s'ouvre lentement la négociation, la société propriétaire relance les hostilités : un ordre d'expulsion à l'encontre des occupants du 11 rue des Chevaliers vient à échéance le 11 juin. Pour les occupants, tout va se jouer entre le 11 et le 15 : soit c'est la fin du squatt, soit le propriétaire transige à nouveau sous la pression de la commune... A suivre.

Indépendance cha-cha

Notre gouvernement de toutes les couleurs a décidé récemment d'améliorer substantiellement les conditions du statut social des indépendants. Il annonce une augmentation des allocations familiales et des pensions et une diminution du délai de carence en cas d'incapacité de travail entre autres.

C'est pour le moins surprenant quand on connaît le discours qui a régné si longtemps dans les sphères dirigeantes : les indépendants sont tous des fraudeurs, il serait bien beau d'améliorer leur statut alors qu'ils sont suffisamment riches pour se payer des assurances privées.

Quelle mouche a donc piqué nos excellences ?

La raison officielle présentée par le ministre Vandembroucke est d'éviter les situations dramatiques que vivent les « petits » indépendants (petits commerçants, petits artisans).

A ce que je sache, ces situations ne sont pas neuves et n'ont jamais ému personne.

Je crois donc à un agenda caché.

Hypothèse...

1. On assiste ces dernières années à une augmentation exponentielle du nombre d'indépendants en Belgique.

Ils sont actuellement près de 500.000, et on en trouve dans des tas de branches d'activités. A côté des 70.000 indépendants classiques (professions libérales) on en trouve dans les sociétés de nettoyage, la construction (monteurs de châssis), les sociétés de transports routiers, les courriers express, etc.

2. On assiste à un détricotage lent et sournois de la sécurité sociale. Il y a passage progressif d'un certain nombre d'actes médicaux de l'assurance obligatoire vers les assurances complémentaires des mutuelles. A côté de cela les compagnies d'assurances privées offrent des couvertures « petits risques » qui sont plus complètes que celle de l'assurance obligatoire. Il y a aussi cette multitude d'assurance « revenus garantis en cas de maladie et/ou accident » qui permettent de se confectionner une protection « à la carte ».

Même la Région Wallonne ne croit plus à la sécurité sociale obligatoire, elle qui a offert à tous ses fonctionnaires une assurance « hospitalisation » souscrite auprès d'une compagnie privée.

3. Notre cher ministre des Affaires sociales a sorti son projet de *Facture maximale*. Louable souci, mais entorse majeure au principe de la sécurité sociale.

Si les moyens et hauts revenus doivent continuer à cotiser comme maintenant mais sans bénéficier des mêmes droits que les bas revenus, la tentation sera grande de « sortir » de la sécurité sociale obligatoire et venir grossir les rangs des indépendants.

Et cette tentation sera d'autant plus grande que les autorités auront amélioré les conditions de ce statut.

Jean-Michel Melis, secrétaire général du Groupement belge des omnipraticiens (GBO).

Chiffrons un exemple :

Un employé qui gagne un salaire net de ± 150.000 frs par mois verse à la sécurité sociale obligatoire un montant annuel de ± 2.000.000 frs (455.000 frs/mois de cotis. patron. et 158.400 frs/mois de cotis. person.).

Les cotisations sociales à l'INASTI (sécurité sociale des indépendants) sont quant à elles plafonnées. En 2000 le montant maximum était de ± 120.000 frs. par trimestre. Cela fait donc maximum 480.000 frs. par an. **Et ceci quel que soit le revenu.**

Dans l'exemple ci-dessus, si notre employé prend le statut d'indépendant, paye les cotisations sociales maximales de 480.000 frs par an, prend une assurance hospitalisation (les mutuelles se feront un plaisir de lui en fourguer une), y ajoute une assurance "petits risques" (DKV en vend avec une couverture nettement plus large que les "petits risques" INAMI) et s'offre une pension complémentaire, il n'arrivera toujours pas à 2.000.000 frs.

Au total le patron pourra payer moins, et l'employé gagnera plus. La perdante, c'est la solidarité...

4. Mettez 1, 2 et 3 ensemble et agitez.

Le résultat attendu est simple : une sécurité sociale croupion pour les bas revenus, et une multitude de faux indépendants, se payant "à la carte" des assurances privées qui les couvrent pour les soins de santé, la pension etc. Ce n'est plus « de chacun selon ses moyens et à chacun selon ses besoins » mais bien « à chacun selon ses moyens » !

Plus on améliore le statut des indépendants, plus le risque de voir de gros salaires quitter le statut employé et se mettre sous statut de (faux) indépendant augmente, et pour les allocations familiales, seul truc pour lequel il n'existe pas encore d'offre privée, eh bien, c'est l'Etat qui se charge d'améliorer la situation !

Ça doit être cela, l'Etat social actif.

Des risques et des frissons...

Brigitte Poulet.

Entendue vendredi 1 juin au journal de 13 h de je ne sais quelle chaîne de télé, cette nouvelle : une jeune fille s'était fait violer quelques jours auparavant, en plein jour, dans un train bondé, par quatre mineurs d'âge. Personne n'est intervenu, personne n'a même tiré la sonnette d'alarme du wagon. Les quatre agresseurs sont descendus tranquillement à la gare suivante sans que personne ne bronche... Je me suis sentie mal tout l'après-midi, aussi mal que quand je lis, ou que j'entends, qu'un chauffeur de bus, un contrôleur des chemins de fer s'est fait tabasser par une petite bande devant 20 ou 50 témoins sans voix ni bras !

poussée d'adrénaline recherchée tout en vous entourant d'assurances et de gardes du corps...

Je n'ai pas pu m'empêcher de relier les deux faits. Ce n'est peut-être pas le même gars qui regarde le toit du wagon ou ses chaussures, ou qui pousse le volume de son walkman pendant qu'on viole une nana à 5 mètres de lui, et qui va crapahuter sur la frontière coréo-vietnamienne. Mais c'est la même société qui produit les individus timorés (ou, pire, non concernés) qui restent sans réactions face à la violence quotidienne de leur bus, de leur ville, de leur école, de leur milieu de vie et qui produit les individus qui veulent du frisson « *sécurisé* », ceux à qui les films violents ne suffisent plus, qui veulent être dedans mais avec la garantie qu'ils s'en tireront sans le moindre bobo : ils paient pour ça, et cher, d'ailleurs !

Des deux côtés le même individualisme cynique, la même indifférence au sort d'un autre être humain, jeune française ou villageois pillé, mutilé, bombardé, la même absence de compassion, la même peur de payer de sa personne, la même déresponsabilité, le même infantilisme finalement !

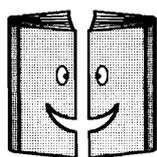
Soit dit en passant, est-ce que ce ne seraient pas les mêmes « *motivations* » qui nous font fermer nos frontières au nez du villageois dont il est question ci-dessus, si par miracle il a réussi à les atteindre ?

Beaux progrès que ceux de notre belle civilisation occidentale, où sont repoussées sans cesse les limites de la lâcheté et de la connerie.

Tout ceci étant posé, que ferais-je, si j'étais témoin d'une agression ? Question torturante s'il en est. Il serait quand même plus rassurant de savoir que si on se lance dans une intervention, les autres suivront. Pas vrai, les gens ?



Par hasard, voilà que ce même vendredi, je tombe sur un article du « *Monde* », intitulé « *Des touristes à la recherche de pays à risques* ». L'auteur y explique le franc succès que connaissent des agences de voyage qui organisent des périples dans les pays les plus déstabilisés du monde : les fronts de guerre de Bosnie-Herzégovine au moments les plus chauds, plus actuels : l'Algérie, le Soudan, la péninsule coréenne ou l'Afghanistan (liste non exhaustive). Les voyageurs vous ménagent la



14 au 20 mai 2001, Bruxelles :

Troisième Conférence des Nations Unies des PMA

1. Qui sont les « Pays les Moins Avancés » (PMA) ?

La création de cette catégorie de pays remonte à 1971. Une conférence a été organisée depuis lors environ tous les dix ans : la première a eu lieu en 1981, la deuxième en 1990.

Les « PMA » répondent à des critères précis¹ :

- **faible revenu** : un Produit Intérieur Brut (PIB) moyen par habitant de moins de 900 dollars (soit 41.040 FB) ; les pays les plus pauvres (Ethiopie, Congo, Burundi et Sierra Leone) n'atteignent même pas 150 dollars (soit 6.840 FB) ;

- **insuffisance des ressources humaines** : le niveau de développement humain doit être mal côté (ce niveau est établi chaque année par le PNUD², il rassemble des indicateurs de santé, de nutrition, d'éducation...) ;

- **grande vulnérabilité** : économique (manque de diversification de la production, et donc des sources de devises), ou écologique (raz-de-marées, cyclones, sécheresse...)

- **nombre d'habitants de moins de 75 millions** : l'ONU estime qu'au delà de ce nombre, la taille du marché intérieur doit permettre un certain développement économique. Le Bangladesh fait exception à cette règle (129 millions d'habitants, mais avec les indicateurs sociaux au plus bas).

Les PMA rassemblent environ 10% de la population mondiale. La durée de vie moyenne y est de 51 ans, contre 78 dans les pays industrialisés. Les trois quart des femmes y accouchent sans assistance médicale. Un enfant sur dix y meurt avant son premier anniversaire. **Leur situation ne fait que se dégrader** : en 1971, le groupe des PMA ne regroupait

« que » 25 membres. **Aujourd'hui, ils sont 49**, dont les trois quarts sont situés en Afrique³. Le seul pays qui ait réussi à sortir de cette catégorie est le Botswana.

Un autre chiffre effrayant : chaque année, 25 millions de personnes supplémentaires basculent en-dessous du seuil de la pauvreté. Au total, 1,3 milliard de personnes sur la planète vivent en-dessous du seuil de la pauvreté, ils survivent avec moins d'un dollar par jour.

Les causes de la poursuite de cette dégradation sont multiples. La cause principale est certainement la spirale du surendettement. Autre aspect essentiel : la mondialisation du commerce, avec l'effondrement du prix des matières premières. S'y ajoute enfin l'instabilité politique. Mais celle-ci est sans doute aussi une conséquence de la mauvaise santé économique. Cerise sur le gâteau : l'aide internationale n'est jamais descendue aussi bas : l'aide aux PMA est tombée actuellement à 0,05% du PNB des pays donateurs.

Par ailleurs, la Belgique, qui s'était engagée à utiliser 0,7% du PNB à ces fins, a consacré 0,36% de son PNB à la coopération en 2000.

Plantu, « Les cours du caoutchouc sont trop élastiques », 1983.



Ghislaine De Smet.

(1) *Le Soir* (14.5.2001), et CNUCED www.unctad.org/fr/publ/ps21dc00.fr.htm

(2) *Programme des Nations Unies pour le Développement*.

(3) voir ci-contre, infographie du journal *Le Soir* (source : CNUCED).

(4) *Le Soir* (15.5.2000).

(5) Texte complet disponible sur demande à notre bureau, ou voir : www.oneworld.org/liaison/forum/ E-mail : forum@clong.be

(6) Cycle de rencontres-débat organisés de 12h15 à 14h, à la Maison du développement, 9 quai du Commerce à 1000 Bruxelles par plusieurs ONG belges (Le monde selon les femmes, ITECO, CNCN, GRESEA et COTA). Pour tout renseignement et pour recevoir les invitations, tél. 02-250.12.30

(7) présidente de RIAF/DLVF, directrice de Promo Femmes Développement Solidarité, 01 BP 2532 Ouagadougou, Burkina Faso ; Email : promo.femmes@fasonet.bf

2. Le Forum des ONG

Parallèlement à la conférence des Nations Unies, s'est tenu un Forum des ONG⁴. Il a donné la parole à la société civile. Six cent ONG, dont 250 appartenant à des PMA, ont participé au Forum des ONG et à la Conférence officielle des NU. Ce Forum a été préparé depuis juillet 2000 : des revendications ont été élaborées, notamment par internet interposé, et ont abouti à une déclaration finale qui a fait l'objet d'un consensus.

Le 14 mai, dans une petite salle bondée de la Bibliothèque Solvay, où s'est tenu le Forum des ONG, Kofi Annan a reçu la « Déclaration politique de la société civile »⁵.

Par cette déclaration « les organisations de la société civile insistent auprès des États membres pour qu'ils définissent des objectifs clairs et précis au sujet de l'éradication de la pauvreté dans nos pays, et que ceux-ci connaissent une mise en œuvre effective. »

Pointons quelques extraits de cette déclaration :

« (...) Nous appelons les PMA et les pays développés à renforcer leur partenariat avec la société civile (...).

Il est impératif d'intégrer aux nouvelles stratégies le lien étroit entre la culture de la paix et la bonne gouvernance, pour l'éradication effective de la pauvreté (...).

La bonne gouvernance s'applique au Nord comme au Sud. Si, dans les PMA, les effets de la corruption et la mauvaise gestion suscitent de terribles souffrances (...) et doivent être corrigés, il y a souvent un rapport avec le Nord (...) comme par exemple le financement des guerres (...).

Il conviendrait (...) de permettre aux femmes de s'organiser, de se rendre autonomes et d'avoir accès (...) à la santé, à l'éducation, aux moyens d'existence (...) et au droit à la propriété (...).

Il convient de tenir compte de la jeunesse et du rôle qui est le sien dans le programme d'action.

Façonner une population saine (...) par le renforcement des soins de santé primaires, (...) et aborder des questions essentielles comme la mortalité maternelle et infantile, la malnutrition, l'épidémie du SIDA (...) ainsi que

l'accès aux médicaments et aux vaccins.

Le droit à la paix est un droit humain fondamental.(...) Nous demandons une interdiction totale des importations d'armes légères dans les régions qui subissent des conflits (...).

Nous invitons les institutions et les pays prêteurs à (...) se déclarer en faveur de l'annulation totale et sans condition de toute la dette des PMA.(...) Des traitements spéciaux et différenciés dans les accords commerciaux (...), donner l'accès sans taxe et sans quota à tous les produits des PMA.

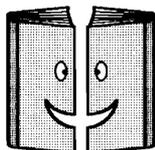
Les résultats de la Conférence PMA III devraient se fonder sur le principe des droits de l'homme (...). Nous demandons aux gouvernements d'offrir des emplois décents et de garantir les droits des travailleurs et nous invitons également tous les pays à ratifier les conventions de l'OIT (...).

3. Rencontre avec quelques invités d'ONG du Sud

« Les midis du tiers-monde »⁶ nous ont permis également d'entendre le 18 mai Animata Touré Barry (coordinatrice de la campagne Jubilé 2000 au Mali), Clémentine Ouedraogo (présidente de l'ONG Promo-femmes au Burkina Faso), et Camille Chalmers (président de la Coordination haïtienne des ONG de développement).

Madame Animata Touré Barry a rappelé que la dette est la première cause du sous-développement. Le remboursement de la dette représente 40% du PNB du Mali. Et son montant ne fait que croître, malgré les sommes énormes déjà remboursées, et le respect des mesures d'ajustement structurels imposées depuis 1982 par le FMI. La dévaluation du franc CFA en 1994 a fait doubler le montant de la dette. La dette du Mali s'élevait en 1982 à 18 milliards de FB. Aujourd'hui elle est de 64 milliards de FB.

Les mesures d'ajustement structurel ont entraîné des diminutions drastiques du budget de la santé, de l'éducation. Les dispensaires, les écoles, sont devenus trop chers pour la population. Depuis 1999, même les vaccins se sont mis à manquer.



Depuis la campagne Jubilé 2000, la population du Sud commence à être sensibilisée au problème de la dette. A Dakar, en décembre 2000, on a senti l'émergence d'un mouvement de résistance venant de la base. Il faut travailler ensemble, entre organisations de la société civile, au Nord et au Sud. Il faut réclamer l'annulation totale de la dette, et intensifier la campagne contre le commerce inégal.

Madame Clémentine Ouedraogo⁷ a témoigné de la situation dans son pays. Le Burkina Faso est dans une situation inextricable. Il faudrait actuellement 26 ans pour payer la dette, malgré la remise de 50% qui a été accordée. En payant cette dette, les pays ne peuvent sortir de la pauvreté.

Il est temps que les pays du Sud arrêtent de signer des traités internationaux (rédigés en anglais, ils ne sont pas compris par les pays signataires), et de se plier au remboursement de la dette qui les étrangle. Madame Ouedraogo cite une déclaration de Thomas Sankara : « *Si le Sud paie la dette, il meurt. Si le Sud ne paie pas, le Nord ne meurt pas !* ».

Monsieur Camille Chalmers⁸ a commencé par souligner un paradoxe : à l'heure où l'on vante les mérites de la libre circulation et du libre commerce, on assiste à une situation de plus en plus monopolistique : monopole des armes, de la technologie, de la culture, de la production industrielle.

Les PMA ont subi au cours des dernières décennies une détérioration très rapide, asphyxiés par la libéralisation commerciale (et la diminution des taxes d'import-export), l'effondrement des cours des matières premières, l'augmentation du poids de la dette et la diminution de l'aide publique au développement (qui est au plus bas aujourd'hui, alors que les pays donateurs sont actuellement dans une situation d'excédent budgétaire).

Les PMA sont pauvres parce qu'ils sont intégrés à l'économie mondiale (et non parce qu'ils ne le sont pas !!). L'agriculture du Sud est menacée par les gros flux d'importation des céréales du Nord, par exemple. Les politiques d'ajustement structurel aident à renforcer et à maintenir ce modèle. Elles ont joué un rôle très important dans l'aggravation de la pauvreté⁹ ; la plupart des PMA ont été de très bons élèves du FMI. La diminution des dépenses dans le champ

social exigées par les programmes d'ajustement structurel a conduit à la privatisation des services publics, notamment de l'enseignement, qui est devenu impayable pour une grosse partie de la population. Cette privatisation a aussi augmenté le pouvoir des multinationales sur les PMA.

La libéralisation économique a également augmenté la fuite des capitaux du Sud vers le Nord : les économies des élites du Sud représentent 1.484 milliards de dollars, placés dans les institutions financières du Nord.

Face à cette situation, quelles alternatives ?

Il y a lieu de chercher des pistes de solidarité concrètes entre les mouvements de résistance, du Nord et du Sud. La rencontre de Porto Alegre est porteuse d'un autre modèle, la recherche d'un monde « post-capitaliste » où la richesse est au service des êtres humains, et non l'inverse. Il faut rechercher des formules de régulation des entreprises transnationales, le renouvellement de la démocratie au niveau mondial pour contrôler les véritables centres de pouvoir.

Les ONG du Sud et du Nord peuvent jouer un rôle très important dans la création d'un rapport de force. Cela nécessite une prise de conscience et un changement à leur niveau aussi : beaucoup d'organisations aident encore à la « gestion » du système en place.

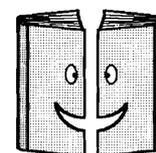
Les PMA doivent arrêter de rembourser la dette, mais il faut le faire ensemble, de façon concertée : en 1982, à la Havane, un grand nombre de pays avait signé une déclaration commune, dans laquelle ils refusaient de continuer à payer la dette. Mais aucun d'eux n'a arrêté ses remboursements. Le Pérou est le seul pays à l'avoir fait, de façon isolée, avec les conséquences que l'on connaît. Si les PMA arrêtent de payer la dette, de façon unilatérale, les capitaux frais ne vont plus arriver, ce qui va aussi étrangler leurs économies. Par contre, s'ils le font de façon concertée, ils peuvent avoir un certain poids. Si des pays comme le Brésil ou le Mexique, dont les montants de remboursement sont très élevés, cessent de payer, cela peut avoir un effet certain.

Les politiques du FMI et de la Banque mondiale ont échoué totalement : ces institutions ne sont pas réformables. Il faut les remplacer par de nouvelles institutions internationales, au sein

(8) *Haitian Advocacy Platform for an Alternative Development*, #7, rue Rivière, Port au Prince, Haïti, tél./fax (509) 244.4727, Email : camille.secexe@papda.org, site www.papda.org

(9) *citation de Mme Clémentine Ouedraogo* : « *Là où passe le PAS, l'homme trépane !* » (NDLR : PAS = Programme d'Ajustement Structurel)

(10) *Solidarité Socialiste, Bd de l'Empereur 15/4, 1000 Bruxelles ; tél. 02-505.40.70, fax 02-512.88.16*



(11) Conseil permanent des Nations Unies (comme le conseil de Sécurité), composé de 54 membres élus pour une période de 3 ans, qui coordonne toute l'action économique et sociale des NU, et reste en contact avec tous les Programmes (comme l'UNICEF, le PNUD...) et les Agences spécialisées (comme le FAO, le BIT, l'OIT...)

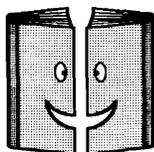
des Nations Unies, conformes aux droits fondamentaux, transparentes et contrôlées de façon démocratique.

4. En conclusion

Clémentine Ouedraogo a livré quelques réflexions à Pascale Bodinaux, de Solidarité Socialiste¹⁰, ONG belge partenaire de Promo-femmes. De nombreux représentants des PMA n'étaient pas du tout satisfaits, ni de la Conférence officielle, ni de la déclaration politique de la société civile. Les ONG du Nord n'auraient pas assez consulté celles du Sud pour la rédaction de cette déclaration.

Ces grosses conférences des NU sont très coûteuses, et n'aboutissent à rien (en 20 ans, rien n'a changé en positif...). Au Forum des ONG, il a été proposé de mettre en place une équipe internationale indépendante de la CNUCED, élargie à la société civile, et dépendant directement de Kofi Annan (du style ECOSOC¹¹), qui veillerait à l'application des recommandations dans les pays concernés et assurerait un réel suivi sur le terrain. Et de supprimer ces rencontres décennales très coûteuses et peu efficaces.

Des aspects positifs de cette rencontre sont quand même soulignés : les témoignages « *en direct du Sud* » soutiennent le lobbying des ONG du Nord ; la mise en commun des idées entre différents pays PMA, permettent d'élaborer des propositions communes au niveau du suivi ; la possibilité de pouvoir approcher des responsables de l'Union Européenne, de la CNUCED, et les représentants des gouvernements des PMA, et de pouvoir ainsi pallier au décalage entre le discours officiel et la réalité du terrain. Madame Clémentine Ouedraogo a aussi eu l'occasion d'entendre ce qui se dit réellement à l'adresse des responsables politiques des PMA.



Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Qui sommes-nous ?

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » est disponible sur demande). Le collectif a été mis sur pied le 14 septembre 1996, à l'initiative de « *Solidarités en mouvement* ». L'asbl a été constituée en avril 1999.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. La synergie entre personnes avec et sans emploi, entre associations et organisations syndicales est pour nous essentielle pour obtenir des changements.

Nos objectifs

Le collectif a pour objectif de travailler en réseau sur des thèmes touchant à l'emploi et à l'exclusion, en permettant la participation active de tous aux discussions, propositions, et actions. L'intérêt du collectif est qu'il permet des échanges entre personnes et organisations qui ne se rencontrent pas habituellement, bien que leurs efforts soient en fait complémentaires. Il faut s'unir pour constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

Que proposons-nous concrètement ?

Nous organisons différents ateliers, réunissant une dizaine de personnes en général, pour donner à chacun l'occasion de prendre la parole, de développer ses outils d'analyse et son action citoyenne. Le travail est ensuite mis en commun à l'occasion d'un forum d'une journée. Le dernier forum était centré sur la problématique des CPAS (29.4.2000). L'année 2000/2001 sera consacrée au suivi des propositions qui en sont issues.

Nos moyens...

Le collectif est financé essentiellement par les cotisations de ses membres, ou par des dons. Différentes organisations soutiennent notre action plus substantiellement : les Equipes Populaires, la CNE, le SETCa, la CGSP et la CCSP. Le SETCa (Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres)/FGTB de Bruxelles-Halle-Vilvoorde soutient le Collectif, en imprimant gratuitement ce journal.

Comment nous soutenir ?

- Donnez un ordre permanent mensuel de 200 à 500 FB par mois pour nous assurer une sécurité de fonctionnement ;
- Devenez membre du collectif (vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales) :
 - 1.200 FB/ an (travailleurs)
 - 600 FB/an (sans emploi et étudiants)
 - 2.400 FB/ an (organisations)
 - 1.200 FB/an (petites organisations, ou organisations de sans emploi)
- Versez votre abonnement à temps :
 - 500 FB/an (travailleurs)
 - 300 FB/an (sans emploi et étudiants)
 - 1.000 FB/an (organisations)

Numéro de compte : **523 - 0800384 - 15** (banque Triodos) au nom du collectif Solidarité contre l'exclusion

Comment nous contacter ?

Adresse : Centre Dansaert - 7 rue d'Alost - 1000 Bruxelles
Téléphone : 02 - 213.38.06 (provisoirement : Tél-fax 02.213.37.31)
Fax : 02 - 213.38.09
e-mail : collectifemploi@ping.be
site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

NOTES

Journal de Collette

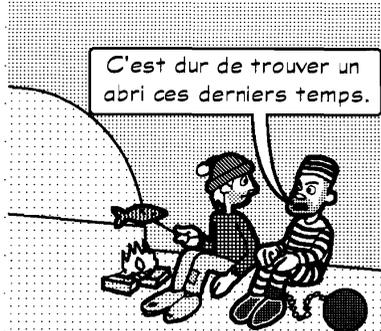
*Du 1er avril
au 31 mai 2001*

BLR

AVRIL 2001

Lundi 2

Quand un établissement pénitentiaire est plein, les directeurs pourraient désormais refuser des détenus.



AVRIL 2001

Mercredi 11

La loi Renault ne fonctionne pas: elle ne fait que reporter la fermeture d'une entreprise.



AVRIL 2001

Mercredi 18

On constate une forte corrélation entre le résultat scolaire et le revenu des parents.



AVRIL 2001

Vendredi 20

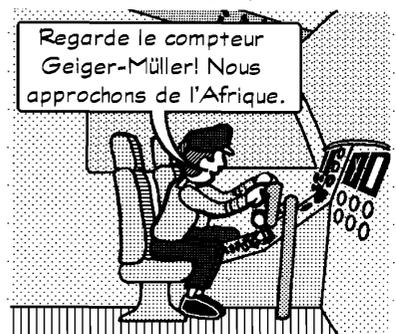
Le Collectif contre les Expulsions occupe le cabinet de Vande Lanotte pour réclamer justice pour Sémira Adamu.



MAI 2001

Samedi 19

L'Afrique est devenue un dépotoir pour des déchets toxiques et radioactifs en provenance des pays riches.



MAI 2001

Samedi 26

Des handicapés de l'Europe de l'Est sont amenés en Belgique pour y pratiquer la mendicité.



MAI 2001

Mardi 29

La population des sans-abri évolue: il y a parmi eux plus de femmes et d'enfants qu'il y a trente ans.



MAI 2001

Jeudi 31

Selon une étude européenne sur les conditions de travail, 28% des employés souffrent de stress.

